

COMITE SYNDICAL DU SMMAR
du 8 janvier 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales ; les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT relatif au Débat d'Orientation Budgétaire ont été ainsi modifiés. Le DOB doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Conformément aux dispositions en vigueur (décret n°2016-841 du 24 juin 2016), j'ai l'honneur de vous proposer le rapport d'orientation budgétaire 2026. Il est destiné à vous présenter les principaux axes forts de l'intervention du SMMAR pour l'année 2026 et permettra de recueillir vos réactions ou propositions qui pourront être prises en compte pour élaborer le Budget Primitif 2026 du budget principal et du budget annexe Fleuve Aude.

Il fera l'objet d'un vote et d'une délibération.

Table des matières

I.	PRESENTATION DU SMMAR.....	4
1.	LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DE L'AUDE	4
2.	LE SMMAR, STRUCTURE PILOTE	5
3.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR EPTB Aude	9
A.	MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR compétences générales :.....	9
B.	MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR pour la compétence à la carte :.....	10
C.	REPRESENTATION DES MEMBRES :.....	11
D.	REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES DU SMMAR :	12
II.	LE PROJET POLITIQUE DU SMMAR EPTB AUDE :	13
III.	LES CADRES FINANCIERS.....	14
1.	LE PAPI 3	14
2.	LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT :	15
IV.	LES MOYENS HUMAINS DE MISE EN ŒUVRE.....	16
V.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 BUDGET GENERAL	22
1.	RESULTAT 2025 ET AFFECTATION	22
2.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 du BUDGET GENERAL	22
3.	LES DEPENSES GENERALES 2026	23
3.1	La section de Fonctionnement	23
3.2	La Section investissement.....	24
3.3	Zoom sur les amortissements	24
4.	LES ACTIONS PORTEES PAR LE SMMAR EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT AU BUDGET GENERAL.....	25
4.1	PARTAGER LA CONNAISSANCE ET ASSOCIER TOUS LES ACTEURS.....	25
4.2	CONTRIBUER A LA PROTECTION DU TERRITOIRE – BP 2026 : 572 205 €.....	28
4.3	CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION– BP 2026 : 136 170 €.....	31
4.4	Agir en faveur des milieux aquatiques pour leur préservation et celle des populations –.....	32
4.5	INTÉGRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - BP 2026 : 50 000 €.....	34
4.6	CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA GESTION DURABLE ET ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU - BP 2026 : 220 000 €.....	34
5.	LES RECETTES	38
5.1	LES CONTRIBUTIONS.....	38
5.2	LES SUBVENTIONS.....	39
5.3	LES AUTRES RECETTES.....	39
5.4	AUTRES OPERATIONS LIES AU FLEUVE AUDE	40
VI.	RECAPITULATIF	41

VII. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ANNEXE FLEUVE AUDE	43
1. LES DEPENSES 2026	43
1.1 PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE FLEUVE AUDE - BP 2026 : 3 794 861 €	43
1.2 GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE	47
1.3 COMPENSATION ENVIRONNEMENTALES :	48
1.4 ENTRETIENS DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	48
1.5 EMPRUNTS	51
2. LES RECETTES 2026	53
2.1 SUBVENTIONS	53
2.2 LA CLE DE REPARTITION	54
2.3 EMPRUNTS ET PRET RELAIS	54
2.4 FCTVA	54
3. RECAPITULATIF BUDGET ANNEXE 2026	55
 ANNEXES	 57
1. Liste des délégués du SMMAR EPTB Aude	57
2. Etat de la Dette	57
3. Tableau des effectifs	57

I. PRESENTATION DU SMMAR

1. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE DE L'AUDE

Le SMMAR | Bassin versant : l'Aude



6 000 km²
2 300 km de
cours d'eau
419 communes
5 Départements
16 EPCI



Prezi

Avec un bassin versant de près de 5500 Km² sur 5 départements, couvrant 80% du territoire départemental de l'AUDE, l'Aude constitue le fleuve côtier le plus important de la Région Occitanie.

La géographie de ce bassin versant, contrastée entre mer et montagne, lui confère une grande diversité de milieux et de paysages.

La problématique de l'eau alternant périodes d'excès et périodes de pénurie est caractéristique du contexte méditerranéen avec notamment :

- des milieux aquatiques diversifiés mais fragiles localement menacés par une banalisation et un défaut d'entretien.
- des zones humides d'intérêts écologiques nombreuses depuis les tourbières des hauts bassins jusqu'aux étangs littoraux.
- une sensibilité particulière du bassin versant aux inondations de type Méditerranéen.

L'activité économique est orientée vers :

- Une agriculture diversifiée dominée par la viticulture sur une grande partie du territoire ; une partie des exploitations pratique l'irrigation à partir des cours d'eau ou des réseaux sous pression développés à partir de ressources stockées
- Une activité liée à la pêche artisanale et la conchyliculture en zone littorale ;
- Une activité industrielle peu développée dominée par l'agro-alimentaire (caves viticoles) ;

- Une production hydroélectrique développée sur le haut du bassin de l'Aude ;
- Des activités de loisirs liées à l'eau présentes depuis le haut du bassin jusqu'au littoral.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) indique que sur 435 communes, 223 présentent un risque inondation auxquelles il convient d'ajouter 22 communes héraultaises situées sur le bassin versant de l'Aude. Les surfaces inondables du bassin versant représentent 360 km². Les surfaces urbanisées totalisent 150 km² dont 16,5% sont soumises au risque inondation.

La population permanente des 245 communes concernées par ce risque inondation est de 313 600 habitants. La population saisonnière des secteurs côtiers peut doubler la population permanente durant certaines périodes de l'année.

Deux Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) ont été identifiés sur le territoire des bassins versants de l'Aude et de la Berre :

- Le TRI du Carcassonnais (pour le risque de débordements de cours d'eau), qui regroupe 4 communes, 8 200 personnes et 4 900 emplois en zone inondable (zonage en cours de redéfinition suite à la crue de 2018).
- Le TRI du Narbonnais (pour les risques débordement de cours d'eau et submersion marine), qui regroupe 17 communes, 28 600 personnes et 4 900 emplois en zone inondable par débordements de cours d'eau, et 39 500 personnes concernées par la submersion marine.

2. LE SMMAR, STRUCTURE PILOTE

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) est un établissement public créé en 2002, à l'initiative conjointe du Président du Conseil Général de l'Aude et du Préfet de l'Aude, en réponse aux tragiques inondations de 1999 qui ont causé 25 décès et la destruction de 25 ponts, marquant durablement le territoire.

Face à cette catastrophe, il est apparu impératif de structurer un cadre d'intervention efficace et pérenne pour la prévention et la gestion des risques d'inondation, dans une approche intégrée et coordonnée.

Dès sa création, le SMMAR a été chargé de définir, impulser et coordonner la politique de prévention des inondations et de protection des milieux aquatiques, en fédérant l'action des syndicats de rivières membres.

Depuis, son rôle n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux enjeux croissants liés à la gestion de la ressource en eau, à la résilience des territoires et à la préservation des écosystèmes aquatiques. Le SMMAR a ainsi progressivement développé et élargi ses compétences, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et gestion quantitative de la ressource en eau, garantissant une approche transversale et intégrée de son action.

En 2008, le SMMAR a été reconnu comme « Établissement Public Territorial de Bassin » (EPTB), en vertu de l'article L.213-12 du Code de l'environnement. Ce label consacre son rôle essentiel dans la gestion concertée et cohérente des ressources en eau à l'échelle du bassin versant qui constitue désormais un périmètre environnemental d'interventions.

En tant qu'EPTB, le SMMAR se positionne comme un acteur pivot de la gouvernance territoriale de l'eau, assumant des missions stratégiques confiées par l'État, notamment dans la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) du 23 octobre 2000 (DCE).

Sa gouvernance et son organisation répondent ainsi à cette volonté de coordonner et mutualiser les efforts pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, en conformité avec l'objectif de bon état écologique fixé par la DCE.

A travers sa gouvernance et son organisation, le SMMAR poursuit un objectif initial et historique de protection et prévention des populations face aux risques d'inondation, dans le respect des exigences de la Directive Inondation n°2007/60/CE du 23 octobre 2007, transposée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement.

Le SMMAR, en fédérant les collectivités du bassin versant de l'Aude, représente un levier d'actions publiques destiné à accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences de façon adaptée aux enjeux du territoire.

Pour ce faire, le SMMAR s'appuie sur une organisation territoriale hybride, reposant jusqu'alors sur un double périmètre et lui permettant de mener à bien toutes ses missions :

- Un périmètre **environnemental**, défini par le bassin versant, qui constitue l'unité naturelle de gestion de l'eau et qui s'inscrit dans le cadre des politiques publiques environnementales régies par le Code de l'environnement.
- Un périmètre **administratif**, fondé sur l'adhésion des collectivités territoriales membres, et régi par les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette superposition de cadres réglementaires et institutionnels confère au SMMAR un rôle transverse, où il doit sans cesse articuler ses actions entre logiques environnementales et logiques institutionnelles.

En tant qu'acteur territorial à l'interface de ces deux sphères, il est en mesure d'assurer une mise en cohérence des politiques de l'eau et d'optimiser la gestion des compétences locales, tout en garantissant une réponse adaptée aux exigences réglementaires de l'État et aux besoins des collectivités.

Le SMMAR s'impose ainsi comme une collectivité qui agit comme opérateur et coordonnateur territorial, conciliant expertise technique, vision stratégique et capacité d'action.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle gestion du fleuve Aude s'organise.

En effet, en parfaite articulation d'une part, avec les syndicats de rivières adhérents gestionnaires des affluents, et d'autre part, avec l'Etat garant du maintien du libre écoulement, le SMMAR s'implique sur le fleuve AUDE dans sa partie relevant du Domaine Public Fluvial comme maître d'ouvrage d'études et travaux relevant de la compétence GEMAPI transférée par les EPCI territorialement concernés.

Cette évolution d'engagement induit l'introduction d'un nouveau périmètre d'intervention :

- Le périmètre **communautaire** des EPCI-FP concernés territorialement par le fleuve Aude dans sa partie domaniale (DPF), pour l'exercice de la compétence GEMAPI, qui est strictement limité aux emprises des zones inondables dues au débordement du fleuve AUDE depuis la limite amont du domaine public fluvial (Quillan) jusqu'à la limite amont de salure des eaux.

Le SMMAR, en œuvrant quotidiennement pour la préservation des milieux aquatiques, la prévention et gestion des risques d'inondations, et l'optimisation de la gestion quantitative de l'eau, garantit un développement durable et résilient de son territoire, dans le respect des équilibres écologiques et des impératifs de sécurité publique.

Les nouveaux statuts modifiés en septembre 2025 traduisent les missions, l'organisation et les principes d'action du SMMAR, en cohérence avec son rôle d'EPTB et ses trois périmètres d'intervention.

Sur le périmètre environnemental du bassin versant en tant qu'EPTB :

Au titre de la réduction des conséquences négatives des inondations :

Le SMMAR EPTB AUDE assure les missions mentionnées au I de l'article L. 213-12 du Code de l'Environnement attachées à sa reconnaissance d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Il assure un rôle de coordination, d'animation, d'information, de conseil et d'appui technique à ses collectivités membres, pour toutes actions concourant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations et à la résilience des territoires.

Il assure également la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements visant à réduire les conséquences négatives des inondations par des actions spécifiques y compris hydromorphologique.

Il engage et coordonne toutes démarches utiles à la protection du territoire définies notamment au travers de politiques contractualisées (Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations PAPI, Contrat de Bassin Versant CBV).

Enfin, il assure un service d'aide à la décision auprès des autorités compétentes (Préfecture) consistant à partager la connaissance et le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire non pris en charge par le Service Prévision des Crues (DREAL).

Enfin, il est habilité à mener toutes actions reconnues d'intérêt général (DIG), en vertu de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, dans les domaines de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Au titre de la gestion quantitative de la ressource en eau :

Dans un objectif de faciliter la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, le SMMAR EPTB AUDE participe à la définition d'une stratégie visant au retour à l'équilibre quantitatif du bassin versant de l'Aude et anime, pour le compte de l'Etat (Préfet de l'Aude) et à la demande du Préfet coordonnateur du bassin Rhône méditerranée Corse, le Projet Territorial de Gestion durable de l'Eau (PTGE).

Il coordonne les réflexions relatives à la gestion du soutien des débits. Il appui techniquement ses collectivités membres qui le sollicitent pour ces différents objectifs.

Il assure la fonction de structure porteuse des différents Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle du bassin de l'AUDE et de ses sous-bassins.

En outre, le SMMAR EPTB AUDE œuvre, conformément aux dispositions de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, par la mise en place et l'exploitation, notamment de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Sur le périmètre syndical :

Pour le collège département :

Le SMMAR EPTB AUDE est compétent pour mener à bien tout œuvre ou services présentant une utilité pour le Conseil départemental de l'Aude, conformément à l'article L. 5721-2 du CGCT.

Pour le collège des syndicats adhérents :

Le SMMAR EPTB AUDE est compétent pour mener à bien tout œuvre ou services présentant une utilité pour les syndicats de bassin versant, conformément à l'article L. 5721-2 du CGCT.

Dans ce cadre, le SMMAR EPTB AUDE est compétent pour :

Définir la politique GEMAPI à mener à l'échelle du bassin versant et mettre en œuvre à cette échelle les actions génériques relevant de cette politique.

Coordonner et appuyer techniquement et favoriser l'action et les missions des syndicats de sous-bassins adhérents, dans les domaines de la réduction de la vulnérabilité aux inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

Il est par ailleurs habilité à mener toutes actions reconnues d'intérêt général (DIG), dans les domaines de la réduction de la vulnérabilité aux inondations, de la gestion quantitative en période d'étiage et de la gestion des milieux aquatiques.

Sur le périmètre communautaire des EPCI-FP concernant l'exercice de la compétence à la carte GEMAPI :

Exercice de la compétence par transfert au 01/01/2026

Le SMMAR EPTB AUDE exerce, par transfert de compétence, la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues (alinéa 1°, 2°, 5° et 8°) à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Cette compétence est définie par référence à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement ; elle comprend les missions suivantes :

- 1°- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- 5°- La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8°- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence en matière de GEMAPI sur le fleuve Aude, cours d'eau domanial, au SMMAR-EPTB Aude, permet :

- d'effectuer toutes tâches concourant à la prise en gestion effective ou à l'établissement d'ouvrages nouveaux aux fins de la protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque d'inondation ;
- d'établir et mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques ainsi que les démarches réglementaires associées ;
- D'effectuer toutes tâches concourant à la réalisation des études et travaux rendus nécessaires par un épisode hydrométéorologique exceptionnel.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR EPTB Aude



A. MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR compétences générales :

Suite à la réorganisation du 1er janvier 2017 consécutive à la loi MAPTAM et à la loi NOTRE, le SMMAR est désormais composé de 8 membres :

1. Le Département de l'Aude,
2. Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,
3. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel
4. Le Syndicat Mixte Aude Centre,
5. Le Syndicat du Bassin Versant Orbiel-Jourres,
6. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants des Corbières Maritimes,
7. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Berre et du Rieu,
8. Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

LA COORDINATION

LE SMMAR EPTB AUDE

Conception de la stratégie et mise en œuvre de la politique GEMAPI les actions génériques :

- Elabore les programmes d'actions et recherche les cofinancements (PAPI, CBV)
- Réalise des actions transversales sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude
- Accompagne les Syndicats pour les opérations dont ils sont maîtres d'ouvrages
- Appuie les communes/EPCI pour des actions de gestion de crise, d'aménagement et de planification
- Concourt à la gestion quantitative de la ressource en eau
- Animation des SAGE

LES SYNDICATS DE RIVIÈRES

Mise en œuvre opérationnellement des actions locales

- Entretiennent la ripisylve
- Assurent la gestion des milieux aquatiques (GEMA)
- Réalisent des études et travaux pour l'aménagement d'ouvrages de protection

B. MEMBRES ADHERENTS DU SMMAR pour la compétence à la carte :

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (fp) territorialement concernés par la partie domaniale du fleuve AUDE soit :

- La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises (11)
- La Communauté de Communes du Limouxin (11)
- La Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglomération (11)
- La Communauté de Communes du Minervois au Caroux (34)
- La Communauté de Communes du Lézignanais, des Corbières et du Minervois (11)
- La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne (11)
- La Communauté de Communes de la Domitienne (34)

C. REPRESENTATION DES MEMBRES :

A compter du 1^{er} janvier 2026, **Le Comité syndical** du SMMAR EPTB AUDE est composé de 50 délégués désignés par les collectivités membres à chaque début de mandat ou lors de renouvellement.

Les collectivités désignent, par délibération, un nombre de délégués suppléants égal à celui de ses délégués titulaires.

Ces délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Au regard des compétences transférées, la représentation des collectivités membres par collège est fixée comme suit :

- 40% pour le collège du Conseil Départemental de l'Aude, avec 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Chaque délégué représente 10 % des voix totales.
- 30% pour le collège des sept syndicats membres, avec 28 représentants titulaires (et 28 délégués suppléants), soit 4 délégués titulaires (4 délégués suppléantes) par syndicats de rivières adhérents. Chaque délégué représente 1,0714 % des voix totales.
- 30% pour les sept EPCI du fleuve Aude. La répartition est la suivante : 18 délégués titulaires (et 18 délégués suppléants) répartis selon :
 - Communauté de Communes des Pyrénées Audoises (11) : 1 délégué
 - Communauté de Communes du Limouxin (11) : 2 délégués
 - Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglomération (11) : 7 délégués
 - Communauté de Communes du Minervois au Caroux (34) : 1 délégué
 - Communauté de Communes du Lézignanais, des Corbières, du Minervois (11) : 2 délégués
 - Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne (11) : 4 délégués
 - Communauté de Communes de la Domitienne (34) : 1 délégué

Chaque délégué représente 1,6666 % des voix totales.

A compter du 1^{er} janvier 2026, **le Bureau** est composé :

- du Président
- du vice-président représentant les collèges des EPCI concernés par la compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude
- du vice-président représentant le collège du Conseil Départemental
- des 2 vice-présidents représentant le collège des syndicats de rivières adhérents
- des présidents (5) des syndicats de rivières adhérents non vice-président
- des autres représentants (6) (non vice-président) des autres EPCI (6) concernés par la compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude

Soit : 16 membres avec voix délibératives

Sont invités avec voix consultatives : les 4 représentants des 4 Commission Locales de l'Eau administrant les 4 SAGE : AUDE, Haute Vallée de l'Aude, Fresquel, Basse Vallée de l'Aude

D. REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES DU SMMAR :

La **contribution statutaire**, appelée « cotisation », des membres du SMMAR est obligatoire.

Le montant de la contribution des membres aux dépenses du SMMAR est fixé chaque année, au moment du vote du budget, par délibération du comité syndical.

Cette contribution est constituée de deux parts égales : la contribution du département et celle des syndicats adhérents.

Le montant de la contribution des syndicats est réparti entre ces derniers sur la base des critères suivants, issus de la clé de répartition historique et solidaire :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI-FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1 et la population DGF.

Qu'est-ce que la population DGF ?

La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage (si la commune est éligible à la DSU ou à la fraction bourg-centre de la DSR, le nombre de places de caravanes est multiplié par 2).

Cette clé de répartition, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural.

La politique de gestion des milieux aquatiques, de prévention et de protection contre les inondations ne pouvant être menée qu'à l'échelle globale du bassin versant, cette clé de répartition solidaire, ne pourra donc être revue qu'à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et ne saurait être révisée localement par sous bassin versant par les syndicats adhérents.

Une participation spécifique peut être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire pour :

- la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais d'un accompagnement des personnels du SMMAR nécessaire,
- la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude.

Les contributions des collectivités membres à l'exercice de la compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude

La compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude est financée par les sept EPCI adhérents territorialement concernés.

La clé de répartition du financement du budget annexe fleuve Aude est la suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents.
- 15% sur la superficie du bassin versant qui concourt à l'alimentation du linéaire concerné par le périmètre communautaire de l'EPCI.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale population DGF) des EPCI-FP adhérents.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1

II. LE PROJET POLITIQUE DU SMMAR EPTB AUDE :

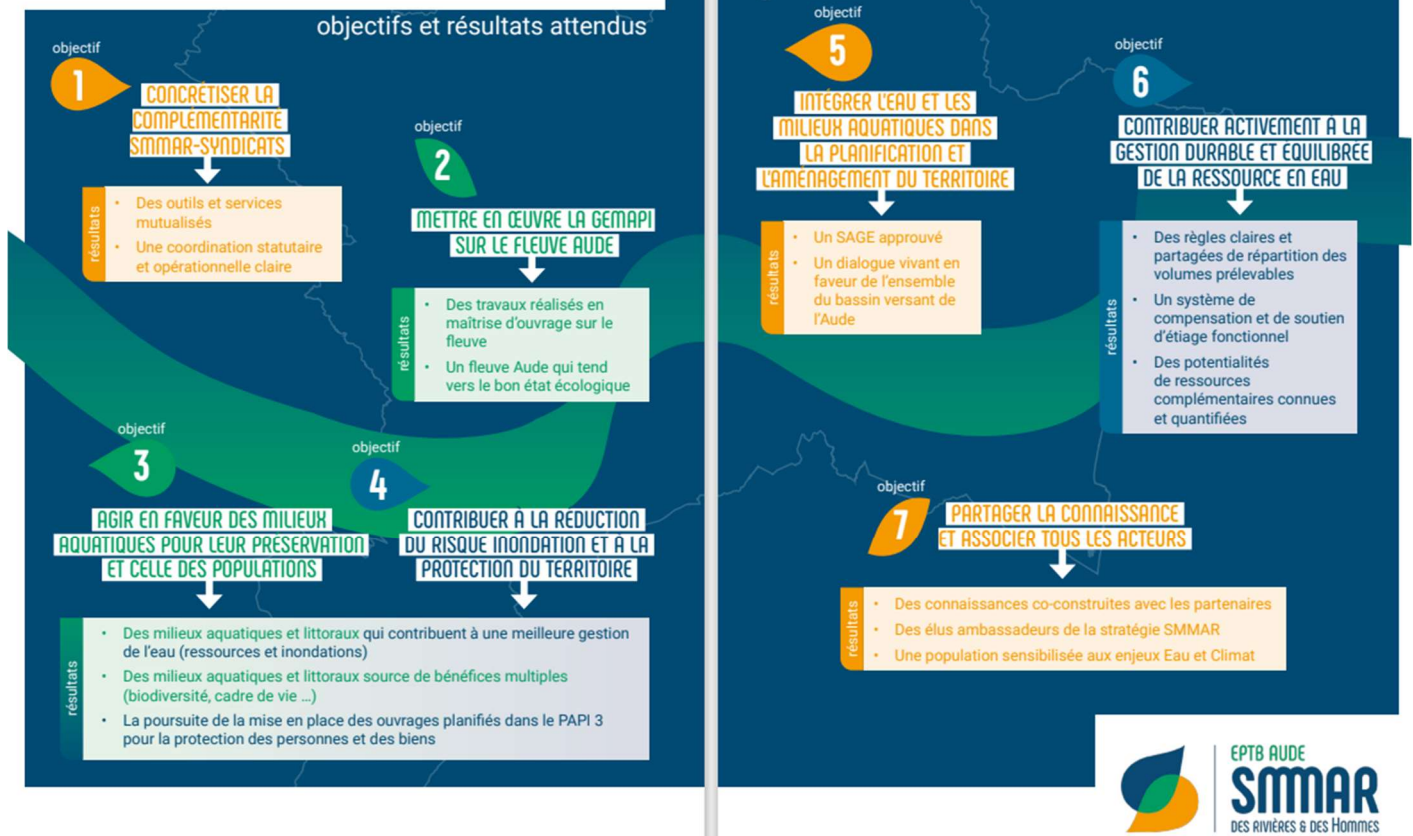
Le projet d'administration 2024-2028 du SMMAR EPTB Aude est le fruit :

- d'ambitions politiques affichées par le Président du SMMAR EPTB Aude pour orienter la réflexion vers le fleuve Aude, les interaction GEMA et PI, la gestion quantitative et la complémentarité SMMAR/Syndicats membres
- d'une vision stratégique et partagée des élus
- d'une analyse fine des statuts du SMMAR EPTB Aude et de ses syndicats membres, ainsi que de leurs cadres d'intervention, dont la précédente stratégie du SMMAR EPTB Aude 2020-2022
- de la prise en compte de l'évolution des enjeux du bassin versant intégrant le changement climatique
- des contributions de l'ensemble des agents du SMMAR EPTB Aude

Les travaux conduits permettent d'aboutir à une stratégie qui se décline en :

- 7 objectifs ambitieux tout en restant réalistes
- Des résultats clés quantifiables associés à ces objectifs, permettant de rendre compte de l'intervention du SMMAR EPTB Aude
- Des actions opérationnelles qui fournissent une feuille de route vers les résultats
- Une organisation ajustée, au sein du SMMAR EPTB Aude et en lien avec les syndicats membres, au service de la stratégie

STRATÉGIE 2024-2028 DU SMMAR



III. LES CADRES FINANCIERS

Les opérations portées par le SMMAR EPTB Aude et ses syndicats de rivières adhérents sont inscrites dans des documents cadres que sont le PAPI 3 pour la période 2023-2028 (actions de prévention et de protection contre les inondations) et le Contrat de Bassin Versant 2025-2028.

L'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, les départements de l'Aude et de l'Hérault et l'Agence de l'Eau RMC financent ces actions à hauteur de 80%. L'autofinancement est assuré par les maîtres d'ouvrages concernés.

1. LE PAPI 3

Le PAPI 3 s'inscrit dans la continuité des précédents PAPI de l'Aude.

Il est en parfaite conformité avec les dispositions de la Directive Inondations, notamment la SNGRI d'une part, et les dispositions de la Directive cadre sur l'eau, notamment pour l'atteinte du bon état écologique des eaux d'autre part.

Le PAPI 3 est une réponse pragmatique au risque inondation incluant la problématique du réchauffement climatique.

PAPI 3 a été construit en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, co-financeurs, opérateurs, établissements publics, associations et citoyens, permettant de garantir un dispositif cohérent dans ses fondements et robuste dans sa mise en œuvre pour une solution efficace et viable sur le long terme.



Le PAPI 3 | 4 axes stratégiques
pour la prévention et la protection contre les inondations



Le montant total du PAPI s'élève à 75.810.000 €

AXES	Montants PAPI3 par Axes	% PAPI3 par Axes
Animation	1 560 000	2,1%
Axe 1	2 945 000	3,9%
Axe 2	950 000	1,3%
Axe 3	1 550 000	2,0%
Axe 4	3 175 000	4,2%
Axe 5	6 640 000	8,8%
Axe 6	46 445 000	61,3%
Axe 7	12 545 000	16,5%
TOTAL	75 810 000	100%

Un projet d'avenant n°2 est en cours de finalisation. Il ne change pas l'enveloppe globale du PAPI.

2. LE CONTRAT DE BASSIN VERSANT :

Le Contrat de Bassin Versant porte sur le territoire du bassin versant de l'Aude, de la Berre et des Corbières Maritimes.

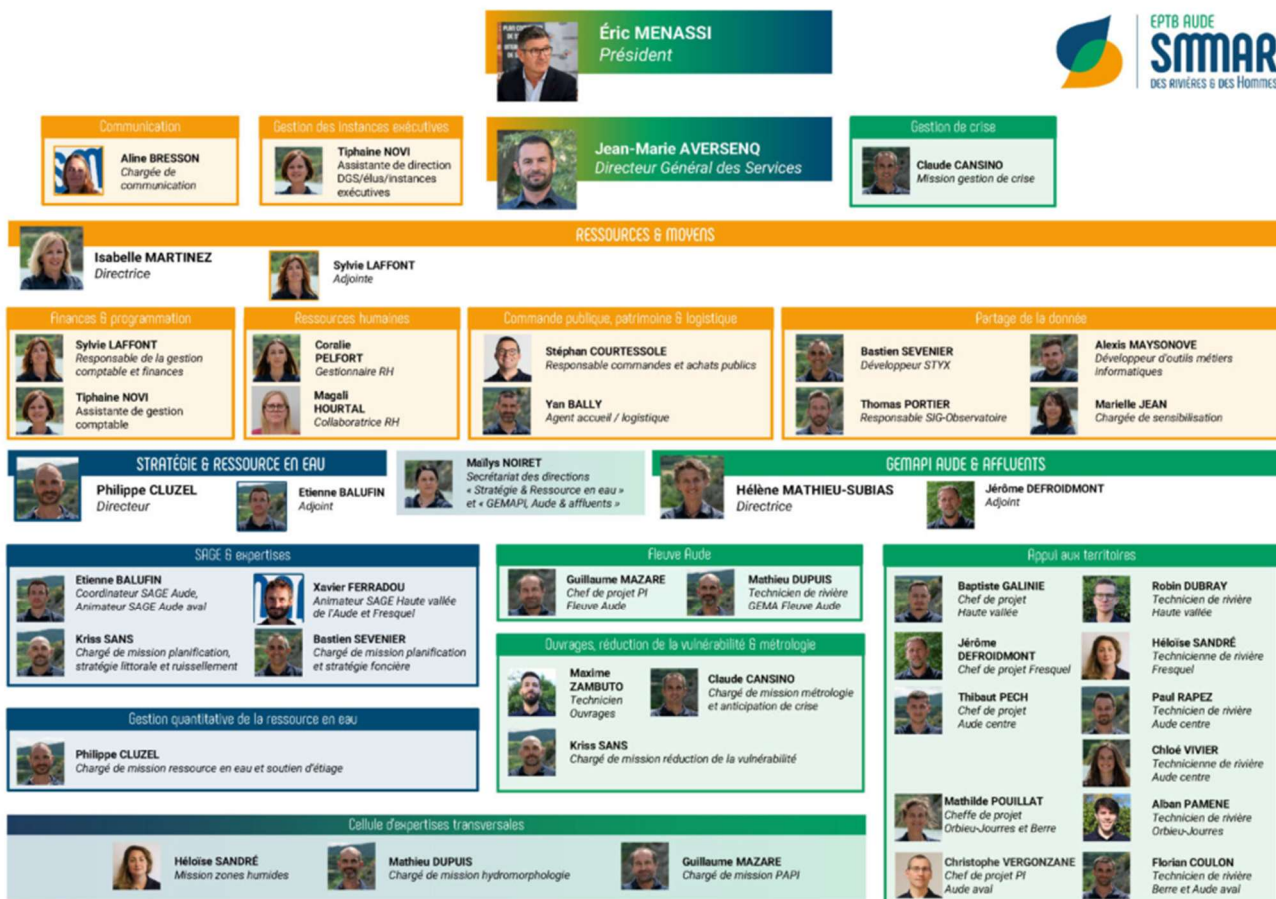
Un 1er CBV a été conclu entre 2021 – 2025 pour un montant d'environ 18M€ dont certaines opérations sont toujours en cours. Un 2nd Contrat de Bassin Versant sera signé en 2026 afin de favoriser les actions de gestion des milieux aquatiques notamment pour favoriser les démarches d'hydromorphologie et de continuité écologique, de gestion quantitative, de qualité de l'eau, de restauration des zones humides, de la ripisylve et structures alluvionnaires. Le montant contractualisé devrait avoisiner les 18M€.

IV. LES MOYENS HUMAINS DE MISE EN ŒUVRE

Les effectifs au 1er janvier 2026

Nombre d'agents : 34

- répartis sur 5 sites sur le Bassin Versant (Limoux, Carcassonne, Conques sur Orbiel, Thézan des Corbières, et Narbonne)
- 12 femmes et 22 hommes
- 26 titulaires et 8 contractuels
- 9 agents administratifs et 25 de la filière technique
- 15 catégorie A, 16 Catégorie B, 3 Catégorie C
- pas de départ à la retraite dans les 5 prochaines années.
- moyenne d'Age : 40 ans
 - de 20 à 29 ans : 6 agents
 - de 30 à 39 ans : 8 agents
 - de 40 à 49 : 14 agents
 - 50 ans et plus : 6 agents



Version au 08/07/2025

Le SMMAR est actuellement composé au 01/01/2026 :

- **D'une Direction générale** avec le DGS
- **D'une Direction des Ressources et des Moyens (DRM)** : véritable direction avec une vocation transversale à l'ensemble de la collectivité et des syndicats adhérents. Elle est composée d'une équipe de 11 agents administratifs et techniques chargés de la programmation financières des contractualisations, de la gestion financière du syndicat, des ressources humaines, la commande publique, de la logistique, de la communication et du partage de la donnée pour le SMMAR EPTB Aude et ses syndicats de rivières adhérents
- **D'une de la Stratégie et de la Ressource en Eau (DSRE)** regroupant 4 agents en charge de la gestion quantitative de la ressource en eau, de l'animation, des SAGE et de l'expertise sur les thématiques foncières, écoulement diffus, planification à l'échelle du bassin versant
- **D'une Direction GEMAPI Aude et Affluents (DGEMAPI2A)** regroupant 18.5 agents répartis en 3 services :

Un service appui au territoire regroupant 14 agents ingénieurs et techniciens affectés à l'appui technique des Syndicats de rivières, pour les assister notamment à la mise en œuvre des programmes d'actions contractualisés (PAPI et Contrat de Bassin)

Un service Fleuve Aude en charge des projets GEMA et PI sur le linéaire du fleuve Aude.

Un service ouvrage, réduction de la vulnérabilité et métrologie composé de 2.5 agents pour l'ensemble du bassin versant.

Les agents du SMMAR EPTB Aude :

1. **apportent une assistance auprès des structures adhérentes** (dont syndicats de rivières adhérents) notamment pour mettre en œuvre les opérations d'études et travaux définies dans les programmes contractualisés (CBV et du PAPI). Ils assurent également le suivi technique et règlementaire des ouvrages GEMAPI propriété des syndicats adhérents en lien avec leurs personnels dédiés le cas échéant.

A noter que concernant ces techniciens et ingénieurs apportant un appui aux projets portés par les syndicats, il s'agit d'un appui comme précisé dans l'article L. 213-12 du code de l'environnement qui définit le rôle et les missions de l'EPTB.

Il ne s'agit donc pas de mise à disposition. En effet, selon l'article Article L512-7 du code Général de la Fonction publique : « la mise à disposition ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un accord du fonctionnaire, prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil et doit donner lieu à remboursement ».

2. **assurent le suivi et la gestion de crise** (inondation, étiage) sur l'ensemble du bassin versant notamment à travers une astreinte 365j/an et la maîtrise d'outils dédiés (Service D'Alerte Local, mise en place et suivi stations de mesures sur l'ensemble du bassin versant, SHYVAA, organisation d'exercices...).

3. **mettent en œuvre un plan d'actions mutualisées** pour le compte de l'ensemble des membres à l'échelle du bassin versant en faveur de la GEMAPI et de la gestion de la ressource en eau en portant notamment une assistance auprès des communes et intercommunalité pour l'élaboration et l'actualisation des PCS et PICS ou encore en assurant la pose des repères de crues. Dans ce cadre, une communication globale GEMAPI est développée à l'échelle du bassin versant tout comme le déploiement d'actions de sensibilisation notamment auprès du jeune et du grand public. Enfin, l'animation d'actions génériques (observatoire, plan de gestion stratégique des zones humides, PGRE/PTGE, Aud'Alabri, SAGE existants et SAGE Aude) reste une priorité et une compétence essentielle de l'EPTB AUDE.

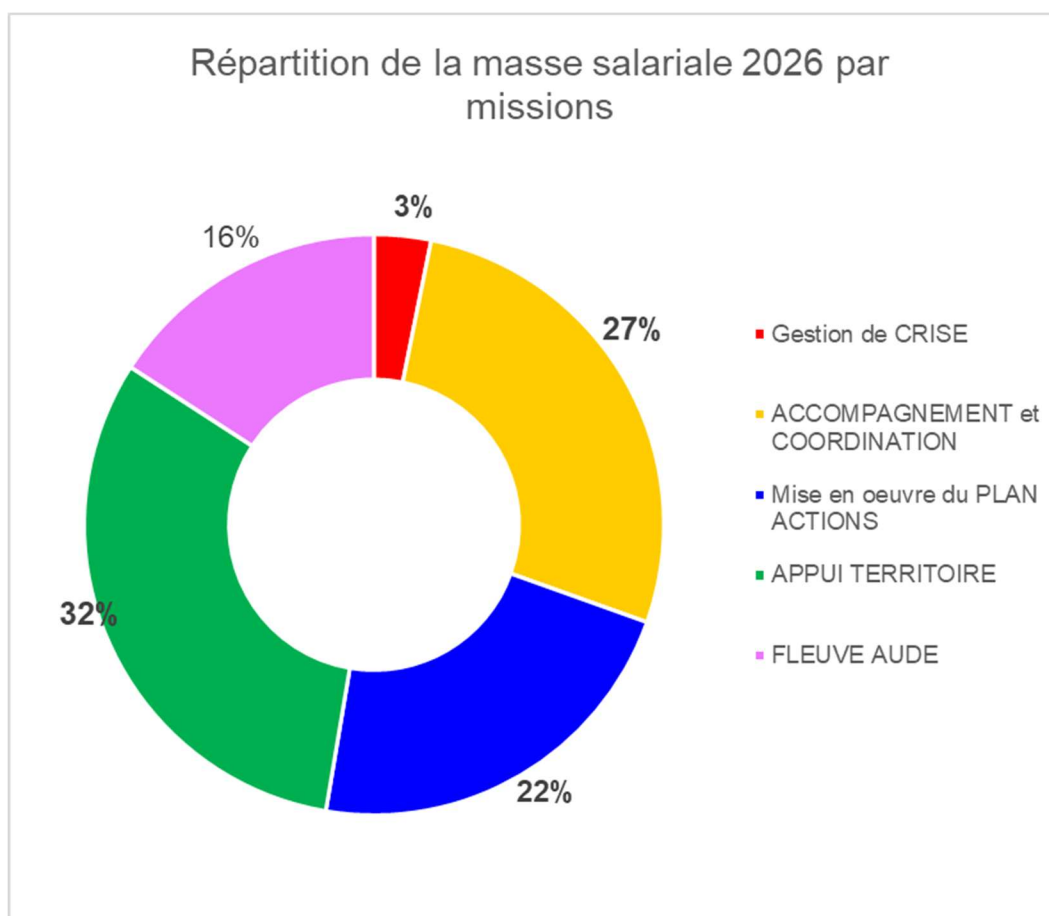
4. **Développent des fonctions supports** pour assurer le bon déroulement des actions du SMMAR et de ses syndicats de rivières adhérents.

Dans ce cadre, ils assurent notamment l'interface avec les cofinanceurs (services de l'Etat, de la Région, des Départements, AERMC) pour la centralisation des dossiers de demandes de subventions, le pilotage de l'instance de programmation financière (GEMAPI) ainsi que le déploiement de l'outil STYX. Ils assurent également l'assistance en matière de commande publique, portage de marchés groupés, le suivi cartographique (SIG) de l'ensemble des projets des syndicats, la sécurisation informatique des données, la mise en place de serveur pour la gestion des données du SMMAR et des syndicats adhérents. Sont également concernés des agents permettant la définition de stratégies spécialisée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (stratégie foncière...) ou encore l'intégration de la GEMAPI dans la planification et les démarches d'urbanisme des EPCI.

5. **Mettent en œuvre la compétence GEMAPI sur le linéaire du Fleuve Aude dans sa partie domaniale**

Ils assurent le développement et le suivi des projets GEMA et PI sur le linéaire du fleuve Aude.

Depuis le 1er janvier 2026, ils assurent également le suivi des ouvrages de protections contre les crues du Fleuve Aude.



Une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** a été lancée en 2025.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est une méthode pour adapter à court et moyen terme les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie de la collectivité.

Elle doit permettre d'appréhender, collectivement, les questions d'emploi et de compétences, et de construire la réponse organisationnelle au projet politique de notre collectivité.

La GPEC vise à ajuster les effectifs, dans un souci de maîtrise à terme et de vision pluriannuelle, aux objectifs de politiques publiques GEMAPI, de gestion de la ressource en eau déjà entérinés et à la prise de compétence GEMAPI sur le fleuve Aude.

Cette démarche a associé l'ensemble des agents du SMMAR EPTB Aude.

Calendrier :

- Printemps 2025 lancement de la démarche
- Diagnostic, identification des fonctions vulnérable et réflexions sur l'avenir par direction
- Intégration des évolutions dans les entretiens annuels d'évaluation 2025-2026
- Début 2026 : présentation des analyses et perspectives aux élus et agents
- Mise en œuvre progressive par des évolutions de postes en interne et un plan pluriannuel de recrutements

Des besoins ont été identifiés.

Il en est ressorti une priorisation en 4 axes :

Priorité 1 : répondre aux obligations réglementaires

- Sécurisation de la gestion des digues du fleuve Aude et des ouvrages GEMAPIen (en accompagnement des syndicats)
- La compétence GEMAPI sur le fleuve Aude induit :
 - la mise en œuvre d'un budget annexe et des opérations budgétaires en plus
 - le suivi de nouveaux DDS et le suivi de nouveaux travaux
- Mettre en œuvre le PTGE (600 000 € d'études pour définir le PTGE)
- Mettre en œuvre le SAGE Aude et Côtiers Audois (avis favorable du comité d'agrément fin novembre 2025)
- Mettre en œuvre la stratégie ruissellement en cours de définition
- Mettre en œuvre la stratégie Littorale adoptée en comité syndical en novembre 2025

Priorité 2 : sécuriser les fonctions vulnérables

- L'informatique, fonction névralgique qui ne repose aujourd'hui que sur 1 agent

Priorité 3 : consolider les fonctions de management

- Encadrer et mener à bien les projets définis et actés par les élus

Priorité 4 : finaliser la mise en œuvre du Projet d'Administration et ajuster son organisation

- Développer une mission de représentation, sensibilisation, valorisation PHE et accompagnement de la démarche réduction de la vulnérabilité

Des incertitudes qui pourront toujours infléchir ce plan notamment par la redéfinition des orientations politiques et/ou liées à des contraintes externes, de nouvelles contraintes budgétaires, de crue.

Evolution prévisionnelle des effectifs :

Pour mettre en œuvre la politique définie dans le cadre du projet d'administration pour le compte du SMMAR et de ses 7 syndicats de rivières adhérents et répondre aux objectifs et priorités définis dans le cadre de la GPEC, le SMMAR pourrait employer, 38 agents, 1 alternant et accueillir 2 stagiaires soit :

P1 Priorité règlementaire :

- Responsable des ouvrages de protection
- Assistant.e administrative et comptable Fleuve Aude
- Chargé de mission ruissellement et stratégie littorale
- Chargé.e de missions SAGE HVA / Gestion quantitative
- Chargé.e de missions SAGE Fresquel / Milieux Aquatiques

P2 Renforcement des postes vulnérables :

- Alternant.e informatique : SIG, programmation, gestion de crise

P3 Renfort des missions d'encadrement :

- Adjoint GEMAPIAA à temps plein
- Regroupement des missions de chef de projets HVA et Fresquel
- Reconnaissance des missions de directions en ETP

P4 Organisationnel :

- Chargé.e de missions représentation, sensibilisation, PHE, réduction de la vulnérabilité

Impact maximum sur les effectifs du SMMAR : + 4 ETP

Le SMMAR EPTB Aude est très sollicité pour l'accueil de stagiaire de tout niveau.

Cette année il est proposé d'accueillir 2 stagiaires :

- 2 Stagiaires Master 2 pour une durée de 6 mois (stage rémunéré).

Un sera rattaché à la direction GEMAPI Aude et Affluents et un à la Direction de la Stratégie et de la Ressource en Eau.

Les sujets traités :

- Définition d'une méthodologie et expérimentation sur un territoire d'un plan d'actions de Solutions Fondées sur la Nature
- Identification du potentiel de déploiement de retenues colinéaires dans le cadre du plan de redressement des Corbières Post incendie

Il est proposé d'accueillir un étudiant en apprentissage :

- Un(e) apprenti.e informatique, à la rentrée scolaire 2026 pour une durée de 2 ans.

Hausse des cotisations et obligations règlementaires

Il est à rappeler que le gouvernement a publié le 31 janvier 2025 au Journal officiel le décret officialisant la hausse de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans, dont 3 % cette année encore.

Participation mutuelle et prévoyance :

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, fixe les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents (fonctionnaires, titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public et privé.

- En santé au 1er janvier 2026 : cette participation devient obligatoire pour la santé à compter du 1er janvier 2026, et doit être de minimum 15€/mois/agent. L'instauration de cette participation se fait au titre de la convention de participation.
- En prévoyance depuis le 1er janvier 2025 : La participation employeur est obligatoire pour la prévoyance depuis le 1er janvier 2025, et ne peut être inférieure à 7€/mois/agent. L'instauration de cette participation se fait au titre de la labellisation.

Le siège du SMMAR :

Depuis début juin 2023 le siège du SMMAR est situé Avenue Claude Bernard à Carcassonne dans une structure modulaire sur le parking de l'ancien pôle d'échange scolaire.

A noter que le siège du SMMAR accueille également les agents extérieurs de passage régulièrement sur site pour leur mission.

Le loyer est de 3 191€ par mois soit au total sur une année un cout de 38 292 €. A ceci s'ajoute les frais des fluides.

Le SMMAR EPTB Aude prend également à sa charge une part de loyer des fluides des locaux de Thézan des Corbières.

Sur les autres sites (Limoux, Conques sur Orbiel, Narbonne), les agents du SMMAR sont hébergés à titre gratuit.

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 BUDGET GENERAL

Avant de présenter les orientations 2026, il convient de prendre en compte les points suivants :

1. RESULTAT 2025 ET AFFECTATION

L'exercice 2025 présenterait les résultats suivants :

- En fonctionnement, un déficit de 70 498.75 € auquel s'ajouterait l'excédent antérieur soit un résultat de clôture de la section à + 69 861.71 €
- En investissement, un excédent de +25 517.94 € auquel s'ajouterait l'excédent antérieur soit un résultat de clôture de la section de + 240 766.34 €

Le résultat de clôture global prévisionnel en 2025 est de + 310 628.05 €.

- En investissement pour compte de Tiers : un déficit de 509 045.92 €

Soit un résultat de clôture total : - 198 417.87 €

Les résultats seront affectés respectivement à chaque section.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 du BUDGET GENERAL

Globalement, le budget primitif 2026 afficherait :

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 181 063 €	4 245 902 €
Investissement	478 720 €	683 645 €
Travaux fleuve délégué par Carcassonne Agglo	1 605 246 €	1 605 246 €
Total BP 2026	6 265 029 €	6 534 793 €

Budget voté en sur équilibre +269 764 €

3. LES DEPENSES GENERALES 2026

3.1 La section de Fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux :

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Frais financiers
- Etudes

- CHARGES GENERALES – Chapitres 011, 012, 65, 66, 67

L'ensemble de ses charges support au bon fonctionnement du SMMAR EPTB Aude et ses syndicats adhérents s'élevait à : **2 729 913 €**

Budget maîtrisé par rapport à 2025.

Les différents types de dépenses :

Charges générales : assurance, formation des agents SMMAR et syndicats adhérents (hydromorphologie, lowtech, marché public...), loyer du siège à Carcassonne et de Thézan, fluides, carburants, EPI, accompagnement juridique, rémunération des élus et participation au COS...

Adhésions aux organismes partenaires. Quelques exemples :

- ANEB : association Nationale des Elus de Bassins afin de bénéficier d'un réseau d'échange national
- Médecine du travail : nécessité réglementaire
- Centre Européen de Prévention contre le Risque Inondation (CEPRI)

Frais financier, liés au remboursement de la ligne de trésorerie (frais de dossier, intérêts...) estimé à 25 000 €.

Pour rappel, une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € a été renouvelée en novembre 2025 pour une durée d'un an.

Une petite enveloppe pour charges exceptionnelles – Chapitre 67. Il s'agit de régularisation d'opérations avec des annulations sur titres antérieurs : prévisionnel : 5 000 €

Charges liées à l'informatique :

- serveurs informatiques pour héberger l'ensemble des données du SMMAR et de ses syndicats,
- logiciels,
- déploiement STYX3 et formations des agents des syndicats sur STYX,
- suivi RGPD

Maintenance des stations de suivi hydro sur l'ensemble du bassin versant.

Le SMMAR dispose d'un réseau de 52 stations actives, réparties comme suit : 38 stations dédiées au suivi des crues, 10 stations assurant le suivi à la fois des crues et des étiages, et 4 stations spécialisées dans le suivi des étiages.

Ce réseau permet d'assurer une vigilance permanente face aux événements hydrologiques extrêmes et constitue un outil essentiel pour la prévention des risques liés aux inondations et aux sécheresses. Le suivi en temps réel des débits et des niveaux d'eau permet d'anticiper et de mieux gérer les crises hydriques, tout en fournissant des données précises aux acteurs locaux. Cette capacité est d'autant plus cruciale dans un contexte hydrologique marqué depuis trois ans par des épisodes répétés de sécheresse.

Les données hydrométriques contribuent aujourd'hui à renforcer la résilience des territoires et à mieux protéger les populations face à de tels événements extrêmes.

Le coût d'entretien et de maintenance annuelle s'élève à 35 000 € pour les stations sur les affluents du fleuve Aude uniquement. A ceci s'ajoute une enveloppe de 61 170 € en investissement pour le changement de pièces et le renouvellement des stations de suivi (non finançable).

L'ensemble des données des stations sont consultables sur l'outil SHYVAA.

Charges liées au Suivi de gestion de crise :

- Astreinte des personnels,
- Anticipation et organisation d'exercices
- Participation aux instances règlementaires de crise,
- Gestion et développement des outils de gestion de crise,
- Logiciel et serveurs dédiés aux Services D'Alerte Locaux (SDAL)

3.2 La Section investissement

Les dépenses de la section d'investissement, sans le plan d'actions, pour un montant total de **161 670 €** correspondent aux :

- Immobilisations incorporelles : licences, développement de bases de données (SHYVAA, STYX, SIG, GED,...),
- Immobilisations corporelles : matériel roulant, matériel drones, matériel nautique, matériel informatique, remplacement station hydro...

Plan d'actions pour **225 147 €**

3.3 Zoom sur les amortissements

Rappel : L'amortissement est une technique comptable qui consiste à répartir la valeur d'un bien sur sa durée d'utilisation. Cela illustre la dépréciation d'un bien dû à l'usure ou à l'obsolescence.

Évolutions des amortissements :

En 2021 : 70 000 € d'amortissement

En 2026, l'enveloppe globale s'élève à 301 295 € (Rappel 2025 : 304 506 €)

L'augmentation des amortissements fait suite à la fin d'opérations et la réception des subventions liées au suivi hydro, à l'Exp'eau...

Depuis 2024, les amortissements se font également au *pro rata temporis*.

4. LES ACTIONS PORTEES PAR LE SMMAR EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT AU BUDGET GENERAL

Le montant total des actions pour 2026 est de : **1 461 90 € contre 1 516 126 € au BP 2025**

- **les actions de la section fonctionnement s'élèvent à 1 236 761 € ;**
- **les actions de la section investissement à 225 147 €.**

Par rapport au BP 2025, ces actions sont stables et affichent une continuité avec la réalisation du PTGE, de l'accompagnement des intercommunalités dans la réalisation de leur PICS et il y a également de nouvelles actions.

Le programme d'actions qui sera mis en œuvre en 2026 répond au projet politique défini précédemment et qui vise principalement à assurer l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et la prévention protection contre les inondations.

Ces actions à conduire en 2026 sont les suivantes :

4.1 PARTAGER LA CONNAISSANCE ET ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

- BP 2026 : 182 809 €

POURSUITE DE LA SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION ET A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PUBLICS SCOLAIRES, GRAND PUBLIC, ACTEURS SOCIAUX, ECONOMIQUES, ELUS, PARTICULIERS.

Cadre financier : PAPI 3 et Hors cadre GEMA

PAPI 3 : DDS n° P23-SMMAR-48 montant 82 250 € et DDS P23-SMMAR-064 : montant : 82 250 €

GEMA : DDS n° HC-SMMAR-109 d'un montant de 50 000 €

BP total 2026 prévisionnel : 95 000 € (72 250 € pour la PI et 22 750 € pour la GEMA)

Recettes prévisionnelles : 79 220 €



Campagnes de communication définies pour l'année 2026 :

- Sensibilisation aux milieux aquatiques (Zones humides, écosystèmes aquatiques...)
- Sècheresse – économie d'eau (GEMA)
- Prévention des inondations (PAPI 3)

Tout au long de l'année, les interventions permettent la sensibilisation auprès des scolaires, la communication sur les réseaux sociaux et site internet, la création de plaquettes, la mise à disposition de l'Exp'Eau et de la maquette sur les aléas littoraux...

Une stratégie de diffusion des campagnes a été pensée dans une dynamique de rayonnement auprès du plus grand nombre, le streetmarketing pour toucher les zones rurales et les personnes âgées ; la communication numérique pour toucher les moins de 30 ans ; la Presse Quotidienne Régionale et la radio eux sont des médias de masse qui permettent de toucher la majorité du grand public.

Différents supports de sensibilisation seront réalisés, des affiches, des dépliants, des vidéos, des autocollants, des aimants... en veillant toujours à ce que les contenus soient pédagogiques et accessibles à sa cible. De plus, face à l'attractivité de notre territoire, certains supports seront traduits en anglais pour une meilleure compréhension de tous.

Le SMMAR EPTB Aude réalise toute l'année des opérations de sensibilisation du jeune public dans les maternelles, primaires, collèges et lycées du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu. En accord avec l'inspection académique, les animations abordent les thématiques de la pluie intense mais aussi du manque d'eau. Chaque année ce sont plus de 2000 enfants qui sont sensibilisés grâce à l'intervention de 3 prestataires mandatés par le SMMAR EPTB Aude : la Fédération Aude Claire, l'Etang d'Art et C'est Ma Nature, des associations qui œuvrent dans l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Le marché arrivant à son terme en juin 2026, un nouveau marché sera lancé dans le courant du 1^{er} trimestre 2026.

Le SMMAR EPTB Aude soucieux de former les acteurs de l'eau à la GEMAPI réalise des parcours de formation : l'hydromorphologie, la gestion de la ripisylve, la ressources en eau, les dispositifs de prévention pour rendre leur locaux plus résilients ...

L'année 2026 étant marqué par un renouvellement électoral, un plan de communication et de formation sera réalisé à destination des élus et personnel communal.

Plan de financement pour les dossiers PAPI3 : 80% Etat

Plan de financement pour le dossier GEMA et ressource en eau : 70% Agence de l'Eau, 10% Département 11

OBSERVATOIRE SIGN'EAU

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR-39 110 000 € HT 132 000 € TTC

DDS n° P23-SMMAR- xx à déposer pour un montant de 120 000 € HT soit 150 000 € TTC

BP 2026 par DDS : 62 809 € + 10 000 €

Recettes prévisionnelles : 32 000 €

Rappel des Objectifs du projet :



- Disposer d'un outil numérique accessible aux partenaires et au grand public, permettant une meilleure appropriation des données relatives aux risques inondation sur l'ensemble du territoire du SMMAR
- Permettre une meilleure intégration de la politique GEMAPI dans l'aménagement du territoire pour les EPCI-FP
- Disposer d'un outil permettant d'évaluer les politiques de manière qualitative et quantitative
- Disposer d'un outil intégrant de sensibilisation/communication pour tous les publics

L'observatoire a été lancé officiellement en octobre 2024.

Pour l'année 2026 l'objectif est de continuer à développer l'observatoire.

Plan de financement : 60% Etat, 20% Département de l'Aude

REPERES DE CRUES et LAISSES DE MER : Fabrication, Nivellement et Pose

Cadre financier : PAPI 3

Dépôt d'un nouveau DDS au cours de l'année 2026

BP 2026 : 15 000 €

Recettes prévisionnelles : 0 €

Fabrication, nivellement et pose de repères de crue et laisses de mer sur le bassin audois :

- Identification des repères sur la base SMMAR et DREAL
- Vérification sur le terrain et élaboration des fiches projets
- Elaboration des bons de commandes pour la fabrication, le nivellement et la pose.
- réalisation de panneaux explicatifs sur les repères de crues,

Plan de financement : dans le cadre du PAPI 3, 80% Etat.

4.2 CONTRIBUER A LA PROTECTION DU TERRITOIRE – BP 2026 : 572 205 €

MISE A JOUR DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR-38 montant 450 000 €

BP 2026 : 130 000 €

Recettes prévisionnelles : 76 555 €

Poursuite de l'appui aux communes dans l'élaboration et ou la mise à jour de leurs Plan Communal.

Continuité de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de Plan Communaux de Sauvegardes « PCS 2.0 » : Suivi du marché, Accompagnement des communes dans cette démarche, Organisation des lots et des bons de commandes du marché, Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc.), Organiser et suivre l'ensemble des réunions doctrines préalable à l'élaboration des PCS2.0

Plan de financement : 60% Europe, 20% Départements de l'Aude et de l'Hérault



REALISATION DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR-57 montant 450 000 €

BP 2026 : 239 600 €

Recettes prévisionnelles : 245 004 €

Mise en œuvre des plans intercommunaux de sauvegarde.

Animer le Comité de pilotage renforcé par des services opérationnels (SDIS, Gendarmerie, Services de routes CD11, etc..).

3 PICS lancés : Carcassonne Agglomération, Grand Narbonne et Communauté de Communes de la région Lézignanaise

Plan de financement : 30% Europe, 10% Département de l'Aude

ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE SDAL (SYSTEME D'AVERTISSEMENT LOCAL) – Bassin versant du Lauquet

Cadre financier : PAPI 3

DDS n°P23-SMMAR-40 d'un montant de 60 000 €

BP 2026 prévisionnel : 13 267 € solde du dossier

Recettes prévisionnelles : 29 400 € solde du dossier

L'opération consiste à mettre en place un système d'avertissement local et de prévision de crues sur le sous-bassin versant du Lauquet.

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département 11

DEVELOPPEMENT D'UN SDAL CLAMOUX ORBIEL TRAPEL

Cadre financier : PAPI 3 – nouvelle opération

DDS n° P23-SMMAR-061 d'un montant total de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC

BP 2026 prévisionnel : 2 338 €

Recettes prévisionnelles : 16 250 € solde du dossier

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département 11

L'opération consiste à mettre en place un système d'avertissement local et de prévision de crues sur les sous-bassins versants de la Clamoux, de l'Orbiel et du Trapel

DEVELOPPEMENT D'UN SDAL RUISSELLEMENT

Le territoire du SMMAR est exposé à des phénomènes de ruissellement, accentués par :

- Des épisodes méditerranéens intenses.
- La dégradation des sols (incendies, Imperméabilisation des sols et urbanisation).
- La concentration des écoulements dans les zones sensibles (Talweg , infrastructures).

Ces phénomènes peuvent générer des dégâts importants sur les biens, les réseaux et la sécurité des personnes. Une anticipation rapide est donc essentielle.

L'objectif est de mettre en place un Système d'Alerte Local pour le ruissellement sur tout le territoire pourra permettre :

- Anticipation sur les zones impactées par le risque ruissellement en cas d'épisode pluvieux
- Détection en temps réel des épisodes pluvieux critiques.
- Pré-identification des zones à risque grâce aux données du modèle hydraulique 2D.
- Diffusion rapide des alertes aux acteurs locaux (communes, services techniques, riverains).

Cadre financier : PAPI 3 – nouvelle opération

Dépôt d'un nouveau DDS d'un montant total de 50 000 €

BP 2026 prévisionnel : 50 000 € Recettes prévisionnelles : 0 €

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département 11

RENFORCEMENT DU SUIVI PLUVIOMETRIQUE - AIDE A LA GESTION DE CRISE

Cadre financier : PAPI 3

DDS n°P23-SMMAR-35 d'un montant total de 230 600 €

BP 2026 : 52 000 €

Recettes prévisionnelles : 29 766 €

En cas de précipitations susceptibles de provoquer des débordements de cours d'eau, le SMMAR et ses partenaires associés (SDIS, Département de l'Aude et Forteresses Royales du Languedoc) bénéficient d'un dispositif renforcé, assuré par PREDICT, ainsi que depuis 2021 de Météo France pour :

- Anticiper les évènements météorologiques à risque pouvant occasionner des inondations,
- Gérer au mieux les évènements durant les crises en bénéficiant d'un appui technique d'aide à la décision afin de déclencher au mieux les plans d'actions et d'interventions à échelle des bassins versants,
- Appuyer la structure dans le cadre des Exercices ORSEC Inondation avec les partenaires institutionnels.

Plan de financement : Département de l'Aude 54 %

DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION DE CRISE SUITE

Avant 2018, le SMMAR ne possédait aucun outil de gestion de crise.

Aujourd'hui le SMMAR dispose de divers outils de gestion de crise mais dans l'état actuel des choses, des limites technologiques ne permettent pas la mise en place pérenne de passerelles entre ces différents outils.

Suite à ce constat, le SMMAR a pris conscience des forces et des faiblesses de ses outils de gestion de crise, et a souhaité les consolider définitivement en développant progressivement un outil unique de gestion de crise, qui s'apparenterait à une fusion de tous ses outils de gestion de crise actuels.

Au vu des résultats de l'étude développement de nouveaux outils sécurisés (P15-SMMAR-152 recettes: 16 560 €) répondant aux besoins pour la gestion de crise de nouveaux outils vont être mis en place.

Cadre financier : PAPI 3

DDS N° P23-SMMAR-062 d'un montant total de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC

BP 2026 : 85 000 € Recettes prévisionnelles : 30 000 €

Plan de financement : 60 % Europe, 20% Département de l'Aude

4.3 CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION– BP 2026 : 136 170 €

REFLEXION STRATEGIQUE L'ÉCOULEMENT DIFFUS (RUISSELLEMENT)

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR- 52 d'un montant total de 110 000 €.

CA 2025 : 53 830 €

BP 2026 : 56 170 € Recettes prévisionnelles : 71 500 €

Plan de financement : 50% Etat, 30% Département de l'Aude

Sur la base des analyses menées par le CEREMA (méthode EXZECO) et l'IRSTEA (méthode IRIP), une priorisation des communes du bassin versant les plus soumises au risque de ruissellement sera élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat, tant sur les secteurs urbains que sur les secteurs plus agricoles.

Une doctrine de gestion du ruissellement sera élaborée de manière collaborative, et déployée à l'échelle du territoire du bassin versant.

Cette connaissance sera partagée à l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, structures gestionnaires... pour une intégration globale de cet aléa dans les politiques d'aménagement du territoire.

Marché en quasi régie confié au CEREMA

ÉTUDES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

Cadre financier : PAPI

DDS n°P15-SMMAR-168 montant total du DDS 300 000 €

BP 2026 : 80 000 €

Recettes prévisionnelles : 75 000 €

Poursuite de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et préconisations des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (publics, entreprises et particuliers).

Développement d'actions de communication spécifique pour inciter à la réalisation de diagnostic et des travaux préconisés.

Lancement d'un nouveau marché au 1^{er} trimestre 2026 pour la réalisation des diagnostics et l'accompagnement des bénéficiaires.

Finalisation de l'étude de réduction de vulnérabilité de l'accès à l'hôpital de Carcassonne.

Plan de financement pour le DDS P15-SMMAR-168 : 50% Etat, 30% Europe

4.4. Agir en faveur des milieux aquatiques pour leur préservation et celle des populations –

BP 2026 : 296 284 €

EVALUATION DU POTENTIEL D'AUGMENTATION DE LA RESSOURCE EN EAU AU NIVEAU DES OUVRAGES EDF

Cadre financier : CBV

DDS n°CBV2-SMMAR-48 d'un montant de 60 000 €

BP 2026 : 60 000 €

Etude menée en collaboration avec EDF pour évaluer le potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF sur le Bassin versant.

L'étude a été finalisée et présentée en 2025.

Il est attendu la transmission de la facture de la part de EDF.

Montant de l'opération 60 000 €

Recettes prévisionnelles : 26 900 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 10% Région, 20% Département

SUITE ETUDE DEBIT ORBIEU

Cadre financier : Hors Cadre GEMA

DDS HC-SMMAR-104 d'un montant total de 66 500 € TTC

CA 2025 : 108 €

BP 2026 : 66 284 € Recettes prévisionnelles : 53 200 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 15% Région, 15% Département

Les données recueillies au cours de l'étude initiale ont permis d'identifier et d'identifier les aquifères karstiques du haut bassin les plus capacitifs. L'étude de chaque site a permis de proposer un certain nombre d'actions, en vue de solliciter les réserves des systèmes karstiques de la source de l'Escale, de la source tiède et du système Adoux-Caulière, qui présentent les meilleures potentialités hydrogéologiques (fortes réserves) pour réaliser du soutien des débits à l'étiage.

Ces actions consisteraient ainsi à solliciter les réserves profondes par pompage et à augmenter la recharge printanière du karst, notamment par une gestion maîtrisée des pertes du ruisseau de St Pancrasse.

L'étude a également montré les facteurs limitants pour une telle gestion. En amont du bourg de St Pierre des Champs, les observations ont montré des phénomènes de capture et de restitution partielle observés dans le cours médian de l'Orbieu.

A l'heure actuelle, il est donc impossible, sans nouvelles investigations sur le plan hydrogéologique, de prédire quel pourcentage d'eau, injectée depuis le haut bassin, parviendrait effectivement à destination. Le complément d'étude vise donc à comprendre ce fonctionnement hydrogéologique atypique, avant de pouvoir engager une phase d'expérimentation

ETUDE KARST DE LA MONTAGNE NOIRE :

Cadre financier : PAPI 3

Dépôt d'un nouveau DDS au cours de l'année 2026

BP 2026 : 30 000 €

Recettes prévisionnelles sur DDS antérieur : 41 250 €

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département

Le karst du versant sud de la Montagne Noire Audoise est constitué de 3 bandes calcaires orientées nord-est/sud-ouest qui coupent perpendiculairement les sous bassins versants hydrologiques de l'Argent double, de la Clamoux et de l'Orbiel. Cette localisation et plusieurs caractéristiques lui confèrent un fonctionnement très particulier pouvant influencer sur le fonctionnement hydrologique de 3 sous bassins et entraîne ainsi des échanges d'eau souterraine entre les sous bassins versants hydrologiques, modifiant ainsi leur fonctionnement, tant en crue qu'en étiage.

L'objectif de cette étude sera de quantifier l'influence de ce fonctionnement particulier lors d'évènements météorologiques susceptibles d'entraîner des débordements de ces cours d'eau mais également de comprendre la réponse du système karstique face à ces épisodes pluvieux. Un autre volet de l'étude, mené en parallèle, consistera à comprendre le fonctionnement et le comportement de ce karst lors des étiages des rivières Clamoux, Orbiel et Argent Double.

MISE EN PLACE DE BIO INDICATEURS DE SUIVI DES POLITIQUES DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DU SMMAR ET SES SYNDICATS DE RIVIERES ADHERENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE ET DE LA BERRE

Cadre financier : Hors Cadre GEMA

DDS HC-SMMAR-106 d'un montant total de 170 000 € pour 4 ans

BP 2026 : 100 000 €

Financement : 80% Agence de l'eau

Recettes prévisionnelles : 68 000 €

Le SMMAR EPTB Aude et ses adhérents ont développé une politique ambitieuse de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Aude et de la Berre. Les bénéfices de cette politique sur la protection contre les inondations et la régulation du transport solide sont attestés et validés scientifiquement.

Un effet induit de la restauration de la dynamique fluviale est la régénération de ces écosystèmes fluviaux et de leurs habitats. Face à l'érosion générale de la biodiversité c'est un levier d'actions qu'il est nécessaire de mieux connaître. La production de bioindicateurs basée sur une connaissance des communautés vivantes présentes dans ces écosystèmes permettra de mieux comprendre leur fonctionnement, de valoriser le bien-fondé de cette politique pour la biodiversité, et d'améliorer au besoin les processus techniques de mises en place de ces actions.

Le SMMAR EPTB Aude pourra ainsi en tant qu'opérateur public faire remonter ses connaissances et données aux organismes Etatiques qui les centralisent et les exploitent pour l'intérêt de tous et notamment de ses syndicats adhérents.

La connaissance de ces bioindicateurs et par là même la mise en lumière du bénéfice des actions hydromorphologiques sur la reconquête d'une biodiversité adaptée à ces milieux méditerranéens particuliers, permettra ainsi d'apporter des arguments scientifiques quantifiés de nature à faire évoluer la réglementation.

DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF D'ETUDE ET DE SURVEILLANCE DES COURS D'EAU ET DE LEURS NAPPES D'ACCOMPAGNEMENT SUR LES SITES DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

Cadre financier : Hors Cadre GEMA

DDS HC-SMMAR-105 d'un montant total de 40 000 €

BP 2026 : 40 000 € Recettes prévisionnelles : 14 800 €

Financement 55% de l'Agence de l'eau, 15% Région et 10% Département de l'Aude

Le Département de l'Aude est aux avant-postes du changement climatique et de son corolaire, l'installation d'une sécheresse structurelle menaçant activités humaines et écosystèmes. On sait de manière théorique que l'incision des lits fluviaux à une incidence directe sur les conditions d'alimentation et de circulation de l'eau dans les nappes superficielles liées aux cours d'eau. Certaines expérimentations sur le territoire français de relèvement artificiel des lits des cours d'eau par reconstitution du matelas alluvial par injection sédimentaire ont eu des effets spectaculaires sur la reconstitution des nappes alluviales et donc de la disponibilité locale de réserves d'eau naturelles supplémentaires.

Le SMMAR et ses adhérents ont besoin d'évaluer précisément l'impact des actions de restauration hydromorphologique sur la recharge des aquifères. L'objectif est de réaliser une étude hydrogéologique simplifiée définissant un protocole de mise en place d'un réseau de piézomètres permettant de comprendre les interactions entre le matelas sédimentaire, les crues, les étiages et les niveaux d'alimentation et de variation des nappes. Ces données permettront de comprendre finement les relations entre ces différents paramètres et de proposer à l'avenir des actions permettant de favoriser l'alimentation des nappes et l'optimisation de stockages naturels en lien avec la restauration hydromorphologique.

4.5 INTÉGRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - BP 2026 : 50 000 €

ELABORATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION D'AIDE A L'ANIMATION DES SAGE

Cadre financier : CBV

DDS : CBV21-SMMAR-131 d'un montant de 50 000 €

BP 2026 : 50 000 € Recettes prévisionnelles : 35 000 €

Continuité de la démarche SAGE Aude et notamment la mise en œuvre d'outils de communication.

Une vidéo d'explication est prévue ainsi que la réalisation d'outils pédagogiques.

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région 10% Département

4.6 CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA GESTION DURABLE ET ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU - BP 2026 : 220 000 €

EVALUATION DE LA GESTION QUANTITATIVE EN VU D'UN PTGE

Cadre financier : Hors Cadre

DDS n°HC-SMMAR-99 d'un montant total de 600 000€

Montant déjà dépensé : 177 749.40 €

BP 2026 : 220 000 € Recettes prévisionnelles : 214 802 €

L'objectif est un projet de territoire pour la gestion de l'eau est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique.

Le PTGE doit être construit et décliné en cohérence avec le PGRE actuel et doit s'attacher à prendre en compte la solidarité amont/aval qui prévaut depuis l'origine de la démarche.

Le PTGE doit aboutir à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs ...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles tout en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Plan de financement : 50% Agence de l'Eau, 20% Région, 10% Département

Au plan d'actions, présenté ci-dessus s'ajoute une action pour la gouvernance du PAPI 3

Montant total du DDS 15 000 €

BP 2026 : 4 440 € et recettes prévisionnelles 6 198 €

RECAPITULATIF DU PLAN D' ACTIONS SMMAR 2026 :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

OPERATIONS	MONTANT OPERATION	BP 2025	CA 2025	PREV. DEPENSES 2026	PREV. RECETTES 2026	Commentaires
PLAN D' ACTIONS LIE AU PROJET D' ADMINISTRATION SMMAR EPTB AUDE 2024-2028						
AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LEUR PRESERVATION ET CELLE DES POPULATIONS						
	141 000.00 €	7 524.00 €	296 284.00 €	211 485.00 €		programme d'actions
Mise en place d'indicateur de suivi / Sites de restauration hydromorpho - PHASE 1	170 000.00 €	15 000.00 €	1 188.00 €	100 000.00 €	68 000.00 €	Hors Cadre
Suivi des relations cours d'eau / nappes alluviales - PHASE 1	40 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €	14 800.00 €	Hors Cadre
Etude complémentaire - Fonctionnement du karst de l'Orbieu à l'étiage	66 500.00 €	40 000.00 €	216.00 €	66 284.00 €	53 200.00 €	Hors Cadre
Evaluation du potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF de Matemale et Puyvalador	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €	26 900.00 €	CBV
Etude Karst Montagne Noire	275 000.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	41 250.00 €	Hors Cadre
Plan de gestion DPF	160 000.00 €	11 000.00 €	6 120.00 €	0.00 €	7 335.00 €	
CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION						
	161 719.00 €	116 617.40 €	136 170.00 €	146 500.00 €		programme d'actions
définition d'une stratégie sur les écoulements diffus	110 000.00 €	60 000.00 €	53 830.80 €	56 170.00 €	71 500.00 €	PAPI 3
Aud'alabri (dont étude sur l'accessibilité de l'hôpital de Carcassonne)	300 000.00 €	101 719.00 €	62 786.60 €	80 000.00 €	75 000.00 €	PAPI 2
CONTRIBUER A LA PROTECTION DU TERRITOIRE						
	571 288.72 €	389 794.50 €	572 205.00 €	468 965.00 €		programme d'actions
Plans Communaux de Sauvegarde - PCS	450 000.00 €	90 000.00 €	76 602.00 €	130 000.00 €	76 555.00 €	PAPI 3
Plans InterCommunaux de Sauvegarde - PICS	450 000.00 €	240 000.00 €	139 582.44 €	239 600.00 €	245 004.00 €	PAPI 3
SDAL développement Lauquet	60 000.00 €	45 000.00 €	34 710.00 €	13 267.00 €	29 400.00 €	PAPI 3
SDAL extension Clamoux, Orbiel, Trapel	30 000.00 €	26 000.00 €	27 661.74 €	2 338.00 €	16 250.00 €	PAPI 3
SDAL ruissellement	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	PAPI 3
Accompagnement à la veille et alerte du suivi hydrométrique	230 600.00 €	52 000.00 €	34 833.60 €	52 000.00 €	29 766.00 €	PAPI 3
Suivi hydrométrique 2.0 - part Investissement	264 000.00 €	55 788.72 €	55 788.72 €	0.00 €	25 430.00 €	PAPI 2
outils Gestion crise	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 560.00 €	PAPI 2
Developpement des nouveaux outils - post-audit	300 000.00 €	62 500.00 €	20 616.00 €	85 000.00 €	30 000.00 €	PAPI 3
INTÉGRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU						
	20 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	35 000.00 €		programme d'actions
Elaboration de support communication d'aide à l'animation des SAGE	50 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	35 000.00 €	CBV
CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA GESTION DURABLE ET ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU						
	250 000.00 €	247 963.80 €	220 000.00 €	214 802.00 €		programme d'actions
Evaluation de la gestion quantitative en vue d'un PTGE	600 000.00 €	250 000.00 €	247 963.80 €	220 000.00 €	214 802.00 €	Hors Cadre
PARTAGER LA CONNAISSANCE ET ASSOCIER TOUS LES ACTEURS						
	145 000.00 €	98 473.20 €	182 809.00 €	111 220.00 €		d'actions
Communication et sensibilisation GEMA et PI	214 500.00 €	95 000.00 €	73 944.00 €	95 000.00 €	79 220.00 €	PAPI et CBV/Hors Cadre
Sign'Eau	132 000.00 €	50 000.00 €	24 529.20 €	62 809.00 €	32 000.00 €	PAPI 3
Observatoire Sign'Eau - phase 2	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	PAPI 3
Reperes de crues - Mémoire du risque	- €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	PAPI 3

SYNTHESE PLAN D'ACTION 2026					
		BPN-1	CA N-1	Dépenses N	Recettes N
AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LEUR PRÉSERVATION ET CELLE DES POPULATIONS		141 000.00 €	1 404.00 €	296 284.00 €	211 485.00 €
CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION		161 719.00 €	116 617.40 €	136 170.00 €	146 500.00 €
CONTRIBUER A LA PROTECTION DU TERRITOIRE		571 288.72 €	389 794.50 €	572 205.00 €	468 965.00 €
INTÉGRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		20 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	35 000.00 €
CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA GESTION DURABLE ET ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU		250 000.00 €	247 963.80 €	220 000.00 €	214 802.00 €
PARTAGER LA CONNAISSANCE ET ASSOCIER TOUS LES ACTEURS		145 000.00 €	98 473.20 €	182 809.00 €	111 220.00 €
SOUS TOTAL PLAN D' ACTIONS SMMAR INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT		1 289 007.72 €	854 252.90 €	1 457 468.00 €	1 187 972.00 €
Sous-total Fonctionnement		1 094 719.00 €	725 657.24 €	1 232 321.00 €	1 067 732.00 €
Sous-total Investissement		194 288.72 €	128 595.66 €	225 147.00 €	120 240.00 €
DDS A RAJOUTER	Montant DDS	BPN-1	CA	PREV. DEPENSES 2026	PREV. RECETTES 2026
Gouvernance PAPI 3 - 2024	15 000.00 €	15 000.00 €	10 560.00 €	4 440.00 €	6 198.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT				1 236 761.00 €	1 073 930.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT				225 147.00 €	120 240.00 €

5. LES RECETTES

5.1 LES CONTRIBUTIONS

Pour rappel, les contributions des syndicats adhérents sont réparties selon la clé de répartition suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin. Population DGF

La contribution statutaire du Département de l'Aude est de 495 000 €. A noter que le Département contribue à une aide à l'investissement et diverses subventions sur les actions PAPI, hors PAPI et CBV portées par le SMMAR.

Au vu du plan d'actions et de toutes les missions portées par le SMMAR EPTB Aude à l'échelle du Bassin Versant de l'Aude de la Berre et du Rieu, il a été proposé en 2025 une augmentation de la contribution financières à hauteur de 150 000 €

Clé de répartition des charges 2025												
du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières												
Maj fichier du 07/01/2025						Impression le 24-jan.-25						
Représentation statutaire des membres						Département 11 : 50%			Syndicats : 50%			
Représentation spécifique des membres						Département 11 : 0%			Syndicats : 100%			
N°	Syndicat	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Cotisation statutaire	participation spécifique		Contribution totale	
		Population (DGF n-1) Base communale 15,00%	nb Hbts	Superficie (km²) Base communale 15,00%	ha	Potentiel fiscal Base EPCI 70,00%	€		990 000,00 €	770 000,00 €		1 760 000,00 €
0	Département 11							50%	495 000 000 €	0%	0 00 €	495 000,00 €
1	Fresquel	19,422%	90 787	15,715%	92 492,55	15,224%	22 656 496	7,964%	78 841,142 €	15,928%	122 641,776 €	201 482,92 €
2	Haute Vallée	15,943%	74 521	30,361%	178 690,22	15,901%	23 663 488	9,038%	89 476,503 €	18,076%	139 185,671 €	228 662,17 €
3	Aude centre	16,586%	77 528	20,265%	119 269,14	21,526%	32 034 907	10,298%	101 949,033 €	20,596%	158 587,384 €	260 536,42 €
4	Orbieu-Jourres	9,605%	44 897	15,396%	90 611,69	12,905%	19 204 592	6,392%	63 277,365 €	12,783%	98 431,457 €	161 708,82 €
5	Delta de l'Aude	28,211%	131 869	9,566%	56 302,45	21,317%	31 724 550	10,294%	101 914,614 €	20,589%	158 533,844 €	260 448,46 €
6	Berre & Rieu	5,147%	24 058	6,540%	38 493,40	9,466%	14 086 916	4,190%	41 476,600 €	8,379%	64 519,156 €	105 995,76 €
7	Corbières maritimes	5,086%	23 775	2,157%	12 694,00	3,661%	5 448 892	1,825%	18 064,743 €	3,649%	28 100,712 €	46 165,45 €
8	membres	100,000%	467 435	100,000%	588 553	100,000%	148 819 840	100,000%	990 000,000 €	100,000%	770 000,000 €	1 760 000,00 €

Pour l'année 2026, il est proposé de ne pas augmenter la contribution financière aux syndicats membres adhérents.

Clé de répartition des charges 2026												
du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières												
Maj fichier du 04/12/2025						Impression le 10-déc.-25						
Représentation statutaire des membres						Département 11 : 50%			Syndicats : 50%			
Représentation spécifique des membres						Département 11 : 0%			Syndicats : 100%			
N°	Syndicat	Critère 1		Critère 2		Critère 3		Cotisation statutaire	participation spécifique		Contribution totale	
		Population (DGF n-1) Base communale 15,00%	nb Hbts	Superficie (km²) Base communale 15,00%	ha	Potentiel fiscal Base EPCI 70,00%	€		990 000,00 €	770 000,00 €		1 760 000,00 €
0	Département 11							50%	495 000,000 €	0%	0 00 €	495 000,00 €
1	Fresquel	19,391%	91 065	15,715%	92 492,55	15,428%	23 995 070	8,033%	79 523,176 €	16,065%	123 702,718 €	203 225,89 €
2	Haute Vallée	15,933%	74 825	30,361%	178 690,22	15,837%	24 631 840	9,015%	89 248,656 €	18,030%	138 831,243 €	228 079,90 €
3	Aude centre	16,588%	77 901	20,265%	119 269,14	21,329%	33 173 897	10,229%	101 268,838 €	20,458%	157 529,304 €	258 798,14 €
4	Orbieu-Jourres	9,608%	45 123	15,396%	90 611,69	12,761%	19 847 916	6,342%	62 783,144 €	12,683%	97 662,669 €	160 445,81 €
5	Delta de l'Aude	28,243%	132 637	9,566%	56 302,45	21,511%	33 456 549	10,365%	102 608,729 €	20,729%	159 613,578 €	262 222,32 €
6	Berre & Rieu	5,146%	24 166	6,540%	38 493,40	9,466%	14 723 366	4,190%	41 478,160 €	8,379%	64 521,582 €	105 999,74 €
7	Corbières maritimes	5,092%	23 914	2,157%	12 694,00	3,667%	5 703 749	1,827%	18 089,297 €	3,654%	28 138,906 €	46 228,20 €
8	membres	100,000%	469 631	100,000%	588 553	100,000%	155 532 387	100,000%	990 000,000 €	100,000%	770 000,000 €	1 760 000,00 €

La variation des montants 2025 vs 2026 s'explique par la seule variation des bases du potentiel fiscal intercommunal N-1 et des bases de la population DGF intercommunale.

La « cotisation » au SMMAR des syndicats :

La contribution statutaire, appelée « cotisation », des membres du SMMAR est obligatoire.

Cette contribution est constituée de deux parts égales : la contribution du département (gelée depuis 2018) et celle des syndicats adhérents.

Le montant de la contribution des syndicats est réparti entre ces derniers sur la base des critères suivants :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1

Cette clé de répartition, unique, s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural.

Une participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire, pour :

- la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,
- la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

5.2 LES SUBVENTIONS

Les études et actions PAPI, hors cadre et CBV sont financées jusqu'à 80% (Feder, Etat, Région, Département de l'Aude et de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) cf. détails du plan d'actions

Budget prévisionnel 2026 pour le plan d'actions : 1 073 930 € en fonctionnement et 120 240 € en investissement.

L'animation assurée par les agents du SMMAR ainsi que les postes de techniciens et chefs de projets GEMAPI et chargés de missions bénéficient de financements variables entre 0% et 80% (Feder, Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région) soit : 867 490 €

Le Département de l'Aude attribue une subvention sur l'investissement d'un montant en 2026 de 75 000 €.

5.3 LES AUTRES RECETTES

Le FCTVA (N-2) en section d'investissement : BP 2026 : 38 247.38 € (affiché 38 247 € au BP)

Loyers et charges du bâtiment de Thézan des Corbières comme défini dans la convention qui lie le SMMAR et les 2 syndicats : 5000 €

La vente des actions BRL pour un montant de 15.47 € (affiché 15 € au BP)

Remboursement par le budget Annexe du Fleuve Aude des charges du personnel dédié aux opérations du fleuve soit 5.5 ETP pour 342 200 €

Et remboursement des frais de structures (loyers, frais informatiques, frais ligne de trésorerie, carburants...) 35 000 €

5.4 AUTRES OPERATIONS LIES AU FLEUVE AUDE

Avec la mise en place d'un budget annexe pour le Fleuve Aude en 2026, il convient de transférer les opérations budgétaires réalisées en 2025 pour les travaux de protection de la commune de Trèbes et les études pour la protection du quartier de La Prade à Carcassonne. Ces opérations étaient comptabilisées aux comptes de classe 45 – opérations pour compte de Tiers.

Le budget annexe rembourse en 2026, toutes les opérations mandatées en 2025. Le budget Général reverse les subventions perçues ainsi que l'emprunt réalisés en 2025 et représentant 20% de l'opération de protection de Trèbes.

CA 2025 comptes de classe 45	
Dépenses	Recettes
Opération de Trèbes : 1 542 609 €	Opération de Trèbes : 1 096 200 €
Opération de Laprade : 62 637 €	Opération de Laprade : 0 €
	Déficit n-1 : 509 046 €

BP 2026 comptes de classe 45		BP 2026 Budget annexe Fleuve	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de Trèbes : 1 096 200 €	Opération de Trèbes : 1 542 609 €	Opération de Trèbes : 1 542 609 €	Opération de Trèbes : 1 096 200 €
Opération de Laprade 0 €	Opération de Laprade 62 637 €	Opération de Laprade 62 637 €	Opération de Laprade 0 €
Déficit n-1 : 509 046 €			
Total : 1 605 246 €	Total : 1 605 246 €	Total : 1 605 246 €	Total : 1 096 200 €

VI. RECAPITULATIF

ROB 2026
Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général (hors PPI)	348 419.00 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	74 000.00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS (hors PPI)	185 969.00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS (Hors PPI)	87 550.00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	900.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 206 088.00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 191 088.00 €
↳+ astreinte c/64118	15 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	150 403.00 €
↳dont c/ Adhésions	11 873.00 €
↳dont c/ Informatique	63 746.24 €
↳dont c/ Elus	30 662.00 €
↳dont c/ COS	44 121.76 €
66 - Charges financières	25 000.00 €
67 - Charges spécifiques	5 000.00 €
Total dépenses réelles	2 734 910.00 €
Total dép. Plan d'Actions - Fonct	1 236 761.00 €
↳+ c/611 -plan d'action	197 000.00 €
↳ + c/617 - plan d'action	1 033 761.00 €
↳+ c/6236 -impression lié plan d'action	6 000.00 €
Total dépenses d'ordre	209 392.37 €
Déficit N-1	
Total dépenses de fonctionnement	4 181 063.37 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	382 200.00 €
74 - Dotations et participations	3 701 420.00 €
↳Rec. Plan actions	1 073 930.00 €
↳Rec. Personnel	867 490.00 €
↳Contribution forfaitaire Synd.	770 000.00 €
↳Participation statutaire Synd.	495 000.00 €
↳Participation statutaire CD11	495 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3.00 €
76 - Produits financiers	15.00 €
77 - Produits spécifiques	500.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	69 861.71 €
Total recettes réelles	4 153 999.71 €
Total recettes d'ordre	91 903.15 €
Total recettes de fonctionnement	4 245 902.86 €
Solde de fonctionnement	64 839.49 €

ROB 2026
Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026
	Propositions Globales
TOTAL DEP. INVT DU PLAN D' ACTIONS	225 147.00 €
20 - Immobilisations incorporelles hors plans d'actions	1 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles hors plans d'actions	160 670.00 €
↳c/21578 - Autre matériel technique hors PPI	86 170.00 €
↳c/217828 - Matériel Transport	50 000.00 €
↳c/21838 - Autre Matériel Informatique	15 000.00 €
↳c/21848 - Autre Matériel Bureau/Mobilier	5 000.00 €
↳c/2185 - Matériel Téléphonie	3 500.00 €
↳c/2188 - Autres	1 000.00 €
TOTAL DEP. D'INVT HORS PLAN D' ACTIONS	161 670.00 €
Total dépenses d'ordre	91 903.00 €
Déficit N-1	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	478 720.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026
	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	240 766.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	38 247.00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	75 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	
20 - Immobilisations incorporelles	
TOTAL RECETTES REELLES hors plans d'actions	354 013.00 €
Total recettes PLAN D' ACTIONS d'invest.	120 240.00 €
Total recettes d'ordre	209 392.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	683 645.00 €

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS réalisées sur 2025	
DEPENSES	
Compte 45 -	1 605 246.00 €
Transfert des recettes perçues sur opération Travaux Trèbes	510 600.00 €
Transfert des recettes perçues sur opération Laprade	- €
Transfert de l'emprunt contractualisé	585 600.00 €
Déficit N-1	509 046.00 €
RECETTES	
Compte 45 -	1 605 246.00 €
Transfert des dépenses effectuées en 2025 sur opération Trèbes	1 542 609.00 €
Transfert des dépenses effectuées en 2025 sur opération Laprade	62 637.00 €
Solde d'investissement	204 925.00 €

VII. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ANNEXE FLEUVE AUDE

Globalement, le budget primitif du budget annexe 2026 affiche :

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 050 000 €	2 050 000 €
Investissement	4 791 675 €	4 791 675 €
Total BP 2026	6 841 675€	6 841 675 €

1. LES DEPENSES 2026

1.1 PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE FLEUVE AUDE - BP 2026 : 3 794 861 €

-Travaux et études

Travaux de protection contre les crues du fleuve Aude sur la commune de Trèbes

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMMAR-59 d'un montant total de 2 440 000 € HT soit 2 928 000 € TTC

Plan de financement : 50% Etat, 10.25% Région, 19.75% Département de l'Aude

BA2026 : 1 385 391 € + reprise des opérations mandatées en 2025 sur le budget général : 1 542 609 €

Soit au total 2 928 000 € TTC

Recettes prévisionnelles 2025 : 1 441 400 € + récupération des subventions perçues en 2025 sur le budget général soit : 510 600 €

En réponse aux inondations du 15 octobre 2018, dans le cadre du PAPI2, avec le concours financier de l'Etat, de la Région Occitanie, et du Département de l'Aude, ont été mené des études de faisabilité pour trouver un aménagement visant à réduire le risque inondation de Trèbes contre les crues de l'Aude.

En s'appuyant sur le maître d'œuvre SCE Toulouse et sur le cabinet d'architecte Eric DANIEL-LACOMBE, un parti d'aménagement a été trouvé, qui permettra de réduire les hauteurs d'eau en crues de 30 à 50cm pour près de 500 enjeux de Trèbes, notamment pour les lieux habités des quartiers Capucins et Aiguille.

La nature des travaux comprendra des décaissements en grande masse le long de la berge en rive droite de l'Aude en traversée urbaine de Trèbes, rendu possible suite au programme de démolition porté par l'Etat post 2018 au titre du fond Barnier.

Post travaux, chaque propriétaire (notamment le Syndicat et la Commune) restera responsable de l'entretien ultérieur de ses terrains, sauf convention amiable ultérieure.

Le montant global de l'opération (maîtrise foncière, maîtrise d'œuvre, travaux) a été évalué au stade PRO par SCE à un montant de 2,44M€ HT. Compte tenu des enjeux protégés, l'analyse coût-bénéfices est extrêmement positive.

Pour arriver à la phase travaux réalisée par le SMMAR, suite à la délégation de la compétence GEMAPI par l'agglomération de Carcassonne, le Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC) avait réalisé plusieurs études.

Le SMMAR rembourse donc au SMAC le reste à charge de ses différentes études (déduction faite des subventions et du FCTVA), à savoir 52 866 €

Etude préalable aux travaux de protection, quartier de Laprade à Carcassonne

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMAC- 15 d'un montant de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC

DDS n° P23-SMMAR-063 d'un montant de 185 000 € HT soit 220 000 € TTC

Plan de financement : 50% Etat, 15% Région, 15% Département

BA 2026 par DDS : 135 000 + 168 000 € + reprise des opérations mandatées en 2025 sur le budget général : 62 637 €

Recettes prévisionnelles 2026 : 36 000 € + 57 350 €

Récupération des subventions déjà perçues par le SMAC sur le DDS P15-SMAC-15 : 42 000 €

La commune de Carcassonne a été très lourdement sinistrée par la crue significative de l'Aude du 22 janvier 2020, dont les niveaux d'eau ont occasionné des dégâts majeurs généralisés dans tous les quartiers de la ville localisés sur les berges et dans le lit moyen du fleuve.

En réponse à cet évènement, deux études ont été spécifiquement engagées sur la période 2019-2021 :

Etude « hydraulique » portée par la commune de Carcassonne (ARTELIA ; Nov. 2020), afin d'identifier des pistes d'aménagements pour la protection de Carcassonne contre les crues de l'Aude.

Etude « préliminaire de maîtrise d'œuvre » portée par le Syndicat Mixte Aude Centre avec l'appui du SMMAR (ARTELIA ; Oct. 2021), afin de définir un parti d'aménagement pour la protection du quartier de La Prade contre les crues de l'Aude.

Sur la base des rapports conclusifs, et de manière partenariale avec notamment la Ville et la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, un parti d'aménagement a été entériné pour la protection du quartier de La Prade contre les crues d'occurrence 50ale de l'Aude.

Cet aménagement, localisé le long du fleuve Aude au droit du quartier de La Prade, ferait état en rive gauche d'une sécurisation et homogénéisation du merlon existant en vue de constituer un système d'endiguement, complété en rive droite dans la plaine de la Fajeolle par un décaissement de l'ordre de 150.000m³.

Avant la délégation de de la compétence GEMAPI par l'agglomération de Carcassonne au SMMAR, le Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC) avait réalisé plusieurs études préalables

A compter du 1^{er} avril 2025, le SMMAR EPTB Aude a repris l'étude initiée par le SMAC en vue de travaux ultérieurs.

Le SMMAR rembourse donc au SMAC le reste à charge de ses différentes études (déduction faite des subventions et du FCTVA) soit 121 858 €

Etudes des remblais classés et non classés de VNF sur le Canal de la Robine

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMDA-29

Plan de financement : 50% Etat 20% Région, 10% Département

Montant total du DDS : 250 000 € HT soit 300 000 € TTC

Dépôt d'un nouveau DDS pour le suivi des études d'un montant de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC

BA 2026 : 240 000.00 € TTC

Recettes prévisionnelles 2025 : 57 350 €

Suite à la phase de diagnostic, l'étude inscrite au PAPI 2 a permis de mettre en évidence le rôle prépondérant des digues du canal de la Robine dans la protection de Narbonne contre les crues de l'Aude.

En effet, les calculs effectués ont montré que ces ouvrages protégeaient près de 15 000 habitants et plus de 80 000 personnes au sens de l'arrêté du 15 mai 2015, qui intègre dans la population protégée la population permanente et temporaire.

Les calculs ont également mis en évidence que sans ces ouvrages, le coût des dommages causés par les inondations serait en moyenne de l'ordre de 10,5 M€ par an et d'environ 130 M€ pour une crue centennale.

Cette étude a également montré que le risque de rupture des digues de la Robine commençait à devenir non négligeable dès une crue de période de retour 5 ans. Les risques les plus importants se situent sur les tronçons amont de l'ouvrage, et correspondent aux tronçons susceptibles de provoquer le plus de dommage sur Narbonne en cas de rupture.

La présente opération inscrite au PAPI 3 de l'Aude et de la Berre, vise donc à poursuivre le travail initié dans le cadre la première étude, afin de passer de la phase de diagnostic / pistes d'aménagement, à la phase de conception / définition des aménagements de protection.

Dans le prévisionnel est prévu le remboursement au SMDA de la seule facture mandatée sur ce dossier en 2025 : DILA 720 € HT soit 864 € TTC

Etude Systèmes d'Endiguements Complémentaires

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMDA-30

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département

Montant total du DDS : 275 000 € HT soit 330 000 €

BA 2026 : 1 500 €

Recettes prévisionnelles 2026 : 57 750 €

La présente action comprend les études de maîtrise d'œuvre de faisabilité et de conception des aménagements nécessaires au classement des ouvrages pour la réalisation/confortement en système d'endiguements.

L'action précisera la définition des niveaux de protection en état projet, et comprendra également la réalisation des dossiers de demande d'autorisation sur les systèmes d'endiguement sélectionnés.

Etude de confortement du système d'endiguement « protection 1998 » commune de Cuxac d'Aude

Cadre financier : PAPI 3

DDS n° P23-SMDA-32

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département

Montant total du DDS : 165 000 € HT soit 198 000 € TTC

BA 2026 : 85 000.00€

Recettes prévisionnelles 2025 : 14 850 €

La digue en rive gauche de l'Aude au niveau de Cuxac d'Aude est un ouvrage en terre qui s'étire de l'écluse du Gailhousty en amont jusqu'au déversoir 1952. Son linéaire total est de 6000m. Le tronçon qui concerne la présente opération est nommé « Digue 1998 » d'une longueur de 2 750m, il possède une largeur en crête entre 3 et 4m et mesure de 1 à 4 m de hauteur.

Cet ouvrage de protection, construit ou renforcé en 1998, a subi au cours des années de nombreuses dégradations liées à la fréquentation de l'ouvrage ou à la malveillance de riverains locaux.

De ce fait, suite à des observations lors de la crue de Novembre 2020, et dans le cadre des travaux réalisés en 2021, au titre du programme « Dignes et déversoirs », le SMDA, Maitre d'Ouvrage et porteur de l'opération, a également réalisé des travaux complémentaires sur la digue 1998 afin de répondre, à court terme, à certains désordres constatés durant la visite technique approfondie de l'ouvrage.

Durant la période de travaux, le SMDA a récupéré en gestion certains tronçons de digue, jusque-là occupés sans autorisation par des riverains. Les interventions ont donc permis de déposer les clôtures et couper la végétation.

Suite à la réalisation de ces quelques travaux par le SMDA, et à la récupération en gestion de la Digue 1998, il est proposé que le SMMAR engage des investigations complémentaires sur ce tronçon de digues, afin de préciser leur niveau de protection et de définir la réelle capacité de ces dernières à résister à une crue.

-Investissement stations de suivi hydrométrique, investissement de remplacement et provision en cas de crues.

SUIVI HYDROMETRIQUE DES BASSINS VERSANTS AUDE ET BERRE / MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURES HYDROMETRIQUES

Cadre financier : PAPI 3

DDS n°P15-SMMAR-163

BA 2026 : 72 155 € HT soit 90 193 € TTC

Recettes prévisionnelles : 55 000 €

Mise en place de stations hydrométriques au droit des ouvrages (déversoirs) des basses plaines

Plan de financement : 50% Etat, 20% Région, 10% Département

REPLACEMENT DE STATIONS / SYSTEMES DE TELETRANSMISSION

-Investissement prévisionnel pour remplacement éventuel de stations de suivi et stations de pompages

Remplacement en cas de dégradation : 71 700 € TTC

-Mise à niveau des systèmes de télégestion obsolètes. Pour mémo le coût est estimé à 15 000 € par station

BA 2026: 50 000 €

PROVISION POUR CRUE ET RESERVE

Constitution dès l'année 2026 d'une provision pour crue

Montant 2026 : 150 000 €

Constitution d'une réserve en vue des baisses de subventions 2027-2028 et de la non-augmentation de la cotisation pour les années 2027 et 2028.

Montant 2026 : 205 000 €

1.2 GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES SUR LE FLEUVE AUDE

Création d'espace de bon fonctionnement (EBF) et de Champs d'Expansion de Crue (CEC)

Cadre financier : Hors cadre GEMA

DDS n° à définir. Dossier à déposer en 2026

Plan de financement : 80% à déterminer (Agence de l'Eau, département)

Montant total du DDS : 50 000 € TTC

BP 2026 : 50 000 €

Recettes prévisionnelles 2025 : 16 667 €

Les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) et Champs d'Expansion de Crue (CEC) sont des zones indispensables pour permettre au fleuve Aude de remplir ses fonctions naturelles : dissipation des crues, recharge des nappes et maintien de la biodiversité. Ces espaces visent à redonner au fleuve l'espace de mobilité nécessaire pour réduire les risques d'inondation, renforcer la résilience face au changement climatique et préserver les milieux aquatiques.

Cette démarche sur plusieurs sites s'inscrit dans le cadre du plan de gestion global du fleuve Aude.

5 premiers sites ont été pré-identifiés :

- En aval de Quillan
- Preixan – Couffoulens
- Aval Carcassonne site de la Commanderie
- Marseillette – Capendu
- Amont Aval Lézignan Corbières

Pour l'année 2026, il est prévu le lancement d'un diagnostic environnemental.

En parallèle une étude de faisabilité et étude d'analyse parcellaires sera menée en interne.

1.3 COMPENSATION ENVIRONNEMENTALES :

Le ministère a défini la politique nationale en matière d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux des plans, programmes ou des projets au travers des outils législatifs, tels que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et par la diffusion d'éléments méthodologiques comme les lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels qu'il porte à la connaissance de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et du développement économique.

De ce fait, des mesures compensatoires sont en cours pour les travaux des digues de Cuxac et l'opération Digues et Déversoirs. Initialement assumées par le SMDA, elles sont reprises par le SMMAR dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI sur la partie domaniale du fleuve AUDE.

Mesures compensatoires prescrites dans les arrêtés préfectoraux :

- N°2012282-0007 du 10/10/2012 lié au projet de « Zones de dépôts de matériaux issus de la construction des digues de protection des lieux habités de Cuxac-d'Aude » et ce jusqu'en 2032.
- N°DREAL-BMC-2018-47-01 lié au projet de « Confortement ponctuel des berges de l'Aude au droit d'enjeux Site 4 Retour à Aude » et ce jusqu'en 2045.
- N°DDTM-SEMA-2019-0079 lié au projet de « Confortement des digues et déversoirs de Moussoulens à la Carbone » et ce jusqu'en 2045.

Compensations liées à l'opération « Digues de Cuxac »

Montant 2026 : 15 642 € - convention en cours

Compensations liées à l'opération digues et déversoirs

Montant estimé : 24 000 € - convention à repasser en 2026

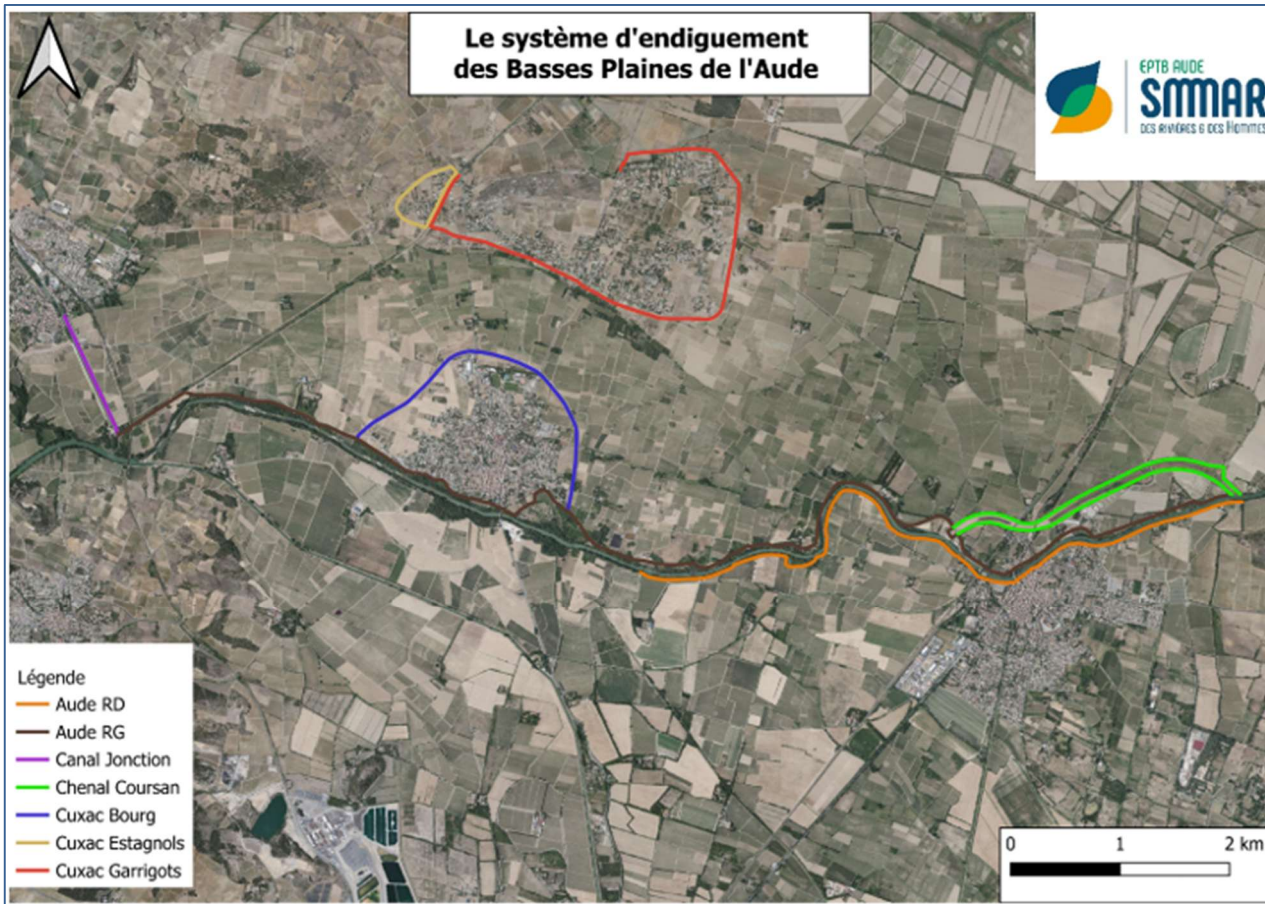
1.4 ENTRETIENS DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI sur la partie domaniale du fleuve AUDE dans les périmètres communautaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et de la communauté de communes de la Domitienne, le SMDA remet au SMMAR EPTB AUDE, les ouvrages hydrauliques composant le système d'endiguement des basses plaines de l'Aude représentant 36,6 km de linéaire pour une population protégée de 22 585 habitants sur les communes de Sallèles-d'Aude, Cuxac-d'Aude, Ouveillan, Narbonne et Coursan (voir le plan en annexe 1) soit :

- La digue rive gauche du Canal de Jonction (1190 ml), qui dispose d'un déversoir et d'une digue déversante ;
- Les digues de bords d'Aude qui s'étendent en rive gauche de l'Aude, de l'écluse du Canal de Gailhousty jusqu'à La Carbone (12200 ml) et en rive droite de l'Aude, du lieu-dit La Barque jusqu'au lieu-dit La Carbone (6700ml)
- Le seuil du Chenal de Coursan qui joue un rôle direct sur la ligne d'eau en crue, ainsi que son bouchon en enrochements qui « endigue » l'Aude en détournant les écoulements ;

- Les digues rive gauche et rive droite du Chenal de Coursan (RG : 2975 ml et RD : 2725 ml) ;
- Les digues de protection rapprochée des lieux habités de Cuxac-d’Aude Estagnols (1625 ml), Garrigots (5885 ml), Cuxac-Bourg (3360 ml)

Le SMDA remet au SMMAR EPTB AUDE, les ouvrages hydrauliques composant le système d’endiguement des basses plaines de l’Aude représentant 36,6 km de linéaire pour une population protégée de 22 585 habitants sur les communes de Sallèles-d’Aude, Cuxac-d’Aude, Ouveillan, Narbonne et Coursan :



Le système d’endiguement dispose également le long de son linéaire, d’ouvrages de régulation hydraulique équipés de systèmes de fermeture (vanne et/ou clapet)

Afin d’entretenir et assurer une gestion courante du système d’endiguement des basses plaines de l’Aude, dans le cadre de la convention de partenariat liant le SMMAR au SMDA, une prestation de services sera engagée pour l’année 2026, comme défini ci-dessous :

Mission	Secteur	Temps nbr jr / an	Nbre d'agent	Coût journée / agent 2026	Coût total prestation 2026	Coût journée / agent 2027***	Coût total prestation 2027***	Coût journée / agent 2028***	Coût total prestation 2028***
Fauchage	Secteur Garrigots / Estagnols*	7	2	595,00 €	8 330,00 €	606,90 €	8 496,60 €	619,04 €	8 666,53 €
	Bourg Cuxac Nouvelle digue*	3	2	595,00 €	3 570,00 €	606,90 €	3 641,40 €	619,04 €	3 714,23 €
	Chenal	18	2	595,00 €	21 420,00 €	606,90 €	21 848,40 €	619,04 €	22 285,37 €
Entretien	Clapets anti retour**	5	2	595,00 €	5 950,00 €	606,90 €	6 069,00 €	619,04 €	6 190,38 €
Surveillance	Système d'endiguement BPA	36	1	350,00 €	12 600,00 €				

A ceci s'ajoute un prévisionnel pour interventions ponctuelles si besoin. Estimation 7730 €

- Entretien, réparation et suivi : 511 665 €

Cela regroupe les prestations de fauchage par des entreprises extérieures, la location de matériel de sécurité, l'entretien des vannes et des clapets, la maintenance des stations de pompage, l'achat de matériel de remplacement.

Il apparaît nécessaire de prévoir l'appui de bureaux d'études et un prévisionnel en cas de travaux pour donner suite aux éventuels désordres sur les ouvrages et répondre aux manquements réglementaires signalé par la DREAL depuis 2015.

A ceci s'ajoute tous les abonnements nécessaires au bon fonctionnement des stations et des ouvrages (électricité, télécom, vérification réglementaires, abonnement de suivi...)

Tous les 5 ans il est obligatoire de réaliser une Visite Technique Approfondi. Il est proposé de réaliser une VTA qui servira d'état des lieux en 2026.

- Fonctions supports : 41 707 €

Logiciel SIRS Dignes

Le SIRS* Dignes est un outil informatique destiné à faciliter le travail quotidien du gestionnaire de digues, conçu à l'initiative d'INRAE. Le SMMAR EPTB Aude s'est doté de ce logiciel depuis plusieurs années afin de faciliter le travail des syndicats adhérents gestionnaires des digues pour le suivi des ouvrages de protection et apporte une veille réglementaire

Acquisition du module de signature électronique pour le logiciel SIRS Dignes : le registre de suivi doit être signé par le Président suite à toutes les opérations réalisées pour en faire un registre authentique

Assurance : le SMMAR souscrit une assurance pour les ouvrages ainsi que pour les stations. Proposition Groupama: 9 560 €

Maintenance des stations hydro : jusqu'à présent la maintenance de toutes les stations hydrologiques sur l'ensemble du bassin était payée sur le budget général. Les frais de maintenance des stations spécifiques aux basses plaines et ouvrages de protection du fleuve seront mandatés directement sur le budget annexe.

Communication - réception : il est prévu un petit budget de publication sur la compétence GEMAPI Fleuve Aude

Taxe foncière : le SMMAR devient propriétaire des terrains où sont réalisés les ouvrages de protections, ainsi que les terrains sur la commune de Trèbes. Le SMMAR sera redevable en 2026 de taxe foncière.

Frais juridique : en prévision

PERSONNEL DEDIE A LA COMPETENCE GEMAPI FLEUVE AUDE : 342 200 €

Il n'y a pas de paiement direct de salaire sur le budget annexe mais un remboursement au budget général.

Personnels affectés en totalité ou en partie à la mission :

- Technicien ouvrage : 1 ETP déjà dédié à cette mission dont le suivi réglementaire des ouvrages, suivi de l'entretien, visite réglementaire, suivi de chantier...
- Responsable des ouvrages de protection : 1 ETP (poste nouveau nécessaire pour la bonne gestion des ouvrages)

pour la supervision du suivi réglementaire et de l'organisation des ouvrages. Suivi des éventuelles études nécessaires suite aux désordres sur les ouvrages.

- Technicien de rivière fleuve Aude : 0,5 ETP pour le suivi des projet GEMA sur le fleuve Aude.
- Chef de projet PI fleuve Aude : 0,75 ETP pour le suivi des études et travaux de Protection contre les Inondations
- Chargé de mission métrologie et anticipation de crise : 0,25 ETP y compris pour la mise en place et suivi des stations hydrologiques. Anticipation et gestion de crise.
- DGS : 0,2 ETP pour la coordination globale et représentation de la politique GEMAPI fleuve AUDE
- Directrice GEMAPI Aude et Affluents : 0,2 ETP pour l'appui technique et règlementaire
- Directeur Adjoint GEMAPI Aude et Affluents : 0,1 ETP pour la coordination actions fleuve AUDE et affluents
- Directrice des Ressources et des Moyens : 0,2 ETP pour la coordination du suivi administratif et financier.
- Responsable comptable et financière fleuve Aude : 0,5 ETP pour la saisi et suivi des opérations comptables
- Gestionnaire comptable et financière fleuve Aude : 0,5 ETP poste dédié à partir de 2026
- Responsable de la commande publique : 0,2 ETP pour la passation et suivi des marchés liés à la compétence
- Chargé de communication : 0,1 ETP pour la communication sur les opérations GEMAPI sur le Fleuve.
- Vice-Président dédié à la compétence GEMAPI Fleuve Aude

Remboursement de frais généraux au budget général : estimé à 35 000 €

Cela comprend une partie de :

- Carburants, assurance véhicule,
- Loyers, charges,
- Frais informatique (logiciel STYX pour le suivi des dossiers, logiciel de comptabilité, hébergement et protection des données) participation logiciel SHYVAA, données météorologiques...
- Frais ligne de trésorerie nécessaire pour palier au décalage des subventions

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de faire un virement depuis la section de fonctionnement pour un total de 878 438 €

1.5 EMPRUNTS

En 2025, le SMMAR EPTB Aude a conclu un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de 585 600 € à un taux de 3.80 %, sur 15 ans, à échéances constantes pour la réalisation des travaux de protection contre les inondations sur fleuve Aude sur la commune de Trèbes. Cet emprunt débloqué en 2025 est repris sur le budget annexe en 2026.

Capital à rembourser sur l'année 2026 : 29 564 €

Intérêts à rembourser sur l'année 2026 : 21 835 €

En 2025, le SMMAR EPTB Aude a conclu un prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 € pour la réalisation des travaux de protection contre les inondations sur fleuve Aude sur la commune de Trèbes.

Ce prêt relais n'a pas été débloqué en 2025. Il est repris dans le budget annexe en 2026.

Frais de dossier : 2000 € lors du déblocage

Intérêt maximum sur l'année : 29 000 €

Reprise des emprunts souscrits par le Syndicat Mixte Aude Centre pour la réalisation des Dignes de Sallèles d'Aude

1/ Désignation Aménagement Dignes Sallèles Minervois 11 N° contrat 4266606

Organisme Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Montant 185 000.00 €

Durée 180 mois Taux 3.94 %

Date Obtention 30/04/2014

Capital restant dû au 01/01/2026 : 60 230.22 €

Capital à rembourser sur l'année 2026 : 14 196.30 €

Intérêts à rembourser sur l'année 2026 : 2 373.07 €

2/ Désignation Dignes Sallèles et PPGBV 01-15 Minervois 15 N° contrat 4526385

Organisme Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Montant 102 500.00 €

Durée 180 mois Taux 2.07 %

Date Obtention 27/05/2015

Capital restant dû au 01/01/2026 : 37 274.09 €

Capital à rembourser sur l'année 2026 : 7 152.51 €

Intérêts à rembourser sur l'année 2026 : 771.57 €

Reprise de 2 emprunts souscrits par le SMDA et remboursement au SMDA, pour la réalisation des Ouvrages de protection des basses plaines

Emprunt conclu en 2025 auprès de la Banque Postale N° MIN551939EUR

Durée de l'emprunt : 15 ans / Taux : 3.75 % / Montant total : 560 000 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 560 000 €

Montant restant dû, total intérêt + capital : 724 011.02 €

Capital à rembourser sur l'année 2026 : 22 333 €

Intérêts à rembourser sur l'année 2026 : 37 334 €

Emprunt conclu en 2020 auprès de la Société Générale N° IRD-2553396

Durée de l'emprunt : 20 ans / Taux : 0.78 % / Montant total : 1 415 000 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 1 043 562.50 €

Montant restant dû, total intérêt + capital : 1 123 179.06 €

Capital à rembourser sur l'année 2026 : 8 043 €

Intérêts à rembourser sur l'année 2026 : 70 750 €

Remboursement direct du SMMAR EPTB AUDE au SMDA :

Montant restant dû, total intérêts et capital : 1 123 987.94 €

Les emprunts sont listés ci-dessous.

	N°d'emprunt	Organisme	Durée	Taux	Périodicité	Dettes à l'origine	Part Compétence GEMAPI	Montant part GEMAPI		
								Intérêts	Capital	I+K
Emprunt 2008	01PXP016PR	CRCA	20	5,29	A	993 930,00	61,76%	14 712,70	68 356,77	83 069,48
Emprunt 2009	01Z3DL010PR	CRCA	20	2,57	T	375 092,00	58,09%	2 943,74	26 526,52	29 470,26
Emprunt 2010	018W15018PR	CRCA	20	3,41	A	692 891,00	84,02%	19 238,69	91 955,36	111 194,04
Emprunt 2011	02E5ZU013PR	CRCA	20	4,53	A	491 975,00	83,03%	26 694,98	81 118,19	107 813,17
Emprunt 2012	02L38A018PR	CRCA	20	5,21	A	550 000,00 €	83,22%	67 958,65	292 793,64	360 752,29
	1232664	CDC	12	3,95	A	1 846 445,00				
	0814/001/ONE-5343967	SOCIETE GENERALE	15	4,31	T	1 000 000,00				
Emprunt 2014	MON501124EUR/0501189/001	BANQUE POSTALE	15	2,53	A	1 000 000,00	57,48%	11 201,02	87 453,63	98 654,65
Emprunt 2015	MON504296EUR/0504693/001	BANQUE POSTALE	15	2,16	S	520 000,00	44,74%	5 191,39	43 006,26	48 197,66
Emprunt 2019	044541E	CE	15	0,69	T	860 000,00	52,40%	8 880,70	275 955,70	284 836,40
Total								156 821,87	967 166,08	1 123 987,95

Cependant suite au transfert de l'emprunt n° IRD-2553396 au SMMAR, il convient de modifier le montant de 1 123 987.95 € sinon le montant de la dette remboursé par le SMMAR serait de 2 953 490.53 € au lieu des 2 755 162.55 €.

Ainsi l'échéancier de remboursement de la dette au SMDA est le suivant :

	Intérêts	Capital	I+K
2026	55 529,44	220 923,60	276 453,03
2027	40 173,18	227 482,86	267 656,04
2028	25 218,81	137 704,52	162 923,33
2029	16 809,43	148 358,19	165 167,62
2030	7 182,05	46 277,89	53 459,95
2031			
Total			925 659,98

Le SMMAR EPTB AUDE procèdera semestriellement (intérêt et capital divisé par 2) au remboursement des intérêts et du capital avant le 30/06 et avant le 30/11 de l'année en cours.

2. LES RECETTES 2026

2.1 SUBVENTIONS

Les études et actions PAPI, hors cadre GEMA sont financées jusqu'à 80% (Feder, Etat, Région, Département de l'Aude et de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) ;

Les services de la Région Occitanie ont annoncé une baisse des subventions.

Un maximum de 15% sur les projets éligibles. Et les projets liés à une agglomération ne seront plus financés qu'à 10%

Il se pourrait que les travaux de protection du quartier de La Prade à Carcassonne (prévus à partir de 2028) ne soient subventionnés qu'à 70%. Une alerte auprès des services de la Région et une mobilisation politique des élus du SMMAR est en cours pour infléchir cette position et ne la reconnaître qu'à compter du futur PAPI 4.

Concernant le DDS P23-SMDA-30, le SMDA avait perçu une avance des services de l'Etat à hauteur de 37 500 €. Cette somme est reversée par le SMDA au SMMAR.

2.2 LA CLE DE REPARTITION

La compétence optionnelle GEMAPI sur le fleuve Aude est financée par les sept EPCI adhérents.

La clé de répartition du financement du budget annexe fleuve Aude est la suivante :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents.
- 15% sur la superficie du bassin versant qui concourt à l'alimentation du linéaire concerné par le périmètre communautaire de l'EPCI.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale population DGF) des EPCI-FP adhérents.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1

Clé de répartition pour la GEMAPI du Fleuve Aude

Critères	Précision	Pondération
Superficie consolidée	(ha)	15%
Population consolidée	(Pop des EPCI)	15%
Potentiel fiscal	(PF des EPCI)	70%
		100%



Appel à contribution GEMAPI EPCI fleuve AUDE 2026

Pour une simulation de : **2 050 000 €**

	Proportion de l'EPCI sur le BV	Superficie consolidée (ha)		Population consolidée (Pop des EPCI)		Potentiel fiscal (PF des EPCI)		Contribution attendue %	Contribution attendue €
CA Carcassonne Agglo	100,00%	106 216	30,68%	121 640,0	50,87%	44 780 399 €	55,65%	51,19%	1 049 294,82 €
CA du Grand Narbonne	32,33%	34 338	9,92%	59 036,6	24,69%	18 246 743 €	22,67%	21,06%	431 794,77 €
Cdc Région Lézignanaise en Corbières et Minervois	67,27%	71 455	20,64%	25 303,4	10,58%	7 460 877 €	9,27%	11,17%	229 054,63 €
Cdc du Limouxin	69,35%	73 657	21,28%	21 504,3	8,99%	7 193 355 €	8,94%	10,80%	221 355,08 €
Cdc la Domitienne	7,77%	8 254	2,38%	2 479,5	1,04%	663 549 €	0,82%	1,09%	22 352,86 €
Cdc des Pyrénées Audoises	14,23%	15 112	4,37%	2 670,9	1,12%	747 791 €	0,93%	1,47%	30 193,44 €
Cdc Minervois au Caroux	34,96%	37 129	10,73%	6 489,3	2,71%	1 381 064 €	1,72%	3,22%	65 954,40 €
		346 161	100,00%	239 124,1	100,00%	80 473 777 €	100,00%	100,00%	2 050 000,00 €

2.3 EMPRUNTS ET PRET RELAIS

En 2025, le SMMAR EPTB Aude a conclu un prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 € pour la réalisation des travaux de protection contre les inondations sur fleuve Aude sur la commune de Trèbes.

Ce prêt relais n'a pas été débloqué en 2025. Il est prévu d'utiliser ce prêt relais en 2026.

Il n'est pas prévu de nouvel emprunt en 2026.

2.4 FCTVA

Pas de FCTVA en 2026

3. RECAPITULATIF BUDGET ANNEXE 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Montants € HT PAPI 3	2026	Montants € PAPI 3	2026
Travaux de protection de TREBES	1 385 391,94 €	Travaux de protection de TREBES	1 441 400,00 €
Travaux de protection de TREBES reprise des opérations 2025	1 542 608,06 €	Travaux de protection de TREBES reprise des opérations 2025	510 600,00 €
Etudes et travaux CARCASSONNE. LA-PRADE	303 000,00 €	Etudes CARCASSONNE. LA-PRADE	93 350,00 €
Etude et travaux CARCASSONNE. LA-PRADE, reprise des opérations 2025	62 637,00 €	Travaux CARCASSONNE. LA-PRADE, reprise des opérations 2025	0,00 €
Etudes protection de ST-MARCEL /AUDE	0,00 €	Etudes protection de ST-MARCEL /AUDE	0,00 €
Etude sécurisation des remblais VNF de la Robine pour la protection de NARBONNE	240 000,00 €	Etude sécurisation des remblais VNF de la Robine pour la protection de NARBONNE	83 700,00 €
Etudes de renforcement de la DIGUE 1998 à Cuxac	85 000,00 €	Etudes de renforcement de la DIGUE 1998 à Cuxac	14 850,00 €
Etude de confortement sur les Systèmes Endiguements Complémentaires	1 500,00 €	Etude de confortement sur les Système Endiguement Complémentaire	57 750,00 €
Etude de confortement classement des digues et merlons secteur HVA / Carcassonnais (ZI Pastabrac à COUIZA ESPERAZA - quartier Flassian à LIMOUX et remblais Carcassonnais)	0,00 €	Etude de confortement classement des digues et merlons secteur HVA / Carcassonnais (ZI Pastabrac à COUIZA ESPERAZA - quartier Flassian à LIMOUX et remblais Carcassonnais)	0,00 €
remboursement au SM Aude Centre des restes à charges des études précédentes (Trebès, La Prade)	174 724,00 €	transfert des subventions perçues SMAC et SMDA	79 500,00 €
Montants € HT GEMA		Montants € GEMA	
Espace de Bon Fonctionnement secteur Quillan	10 000,00 €	Espace de Bon Fonctionnement secteur Quillan	3 334,00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Preixan Couffoulens	10 000,00 €	Espace de Bon Fonctionnement secteur Preixan Couffoulens	3 334,00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Carcassonnais (Commanderie)	10 000,00 €	Espace de Bon Fonctionnement secteur Carcassonnais (Commanderie)	3 333,00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Capendu	10 000,00 €	Espace de Bon Fonctionnement secteur Capendu	3 333,00 €
Espace de Bon Fonctionnement secteur Lezignanais	10 000,00 €	Espace de Bon Fonctionnement secteur Lezignanais	3 333,00 €
Sous total projets GEMA PI	3 844 861,00	Sous total subvention GEMAPI projets contractualisés jusqu'en 2028	2 297 817,00
Investissement matériel, stations de suivi complémentaire et provision pour crue	2026	Investissement matériel, stations de suivi complémentaire et provision pour crue	2026
investissement remplacement station de suivi hydro	41 700,00 €		
investissement remplacement sur les digues et stations pompages	30 000,00 €		
investissement nouvelles stations suivi	90 193,00 €	Subventions sur nouvelles stations hydro (PAPI 80%)	55 000,00 €
mise a niveau télégestion des stations	50 000,00 €		
Provision pour crue	150 000,00 €		
Réserve et anticipation	205 000,00 €		
Sous total investissement et provisions	566 893,00	Sous total investissement et provisions	55 000,00
Emprunts en cours et nouveau capital	2026	Emprunt / excédent / virement	2026
SMDA remboursement au SMDA	220 924,00 €	FCTVA n-2	0,00 €
SMDA reprise de l'emprunt de 1 415 000 € jusqu'en 2040 Tx 0,78%	70 750,00 €	Remboursement par le SMDA part du dernier emprunt non utilisé	75 420,00 €
SMDA reprise de l'emprunt de Coursan 560 000 € 15 ans tx 3,75%	37 334,00 €	Reprise de l'emprunt SMMAR de 2025	485 000,00 €
SMAC reprise 2 emprunts liés aux digues de Salles d'Aude jusqu'en 2029 et 2030	21 349,00 €	Prêt relais SMMAR conclu en 2025	1 000 000,00 €
Emprunt SMMAR travaux de Trebes 585 000 € sur 15 ans tx 3,80%	29 564,00 €	Nouvel emprunt	0,00 €
Prêt relais SMMAR Travaux de Trebes remboursement	0,00 €	Excédent -n-1	0,00 €
Nouvel emprunt	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	878 438,00 €
Sous total emprunts	379 921,00	Sous total emprunts	2 438 858,00
SOUS TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 791 675,00	SOUS TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 791 675,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Entretien, réparation, surveillance des ouvrages		2026	
Convention SMDA / SMMAR (personnel SMDA cf convention)	59 600,00 €		
entretien et reparation	36 000,00 €		
fauchage reprise du marché à bon de commande	150 000,00 €		
location de matériel divers (conditions de sécurité)	10 000,00 €		
fauchage pour Salleles sur devis en 2026 et marché groupé avec basses plaines en 2027	12 000,00 €		
entretien et clapet des vannes de Salleles (entreprise ou SMAC??)	3 000,00 €		
maintenance marché pour station de pompage	24 000,00 €		
maintenance station pompage Sallele (devis en 2026 et apres marché)	6 000,00 €		
remplacement sur stations au cas ou (fonctionnement)	16 000,00 €		
Entretien Trebes	0,00 €		
Etudes et travaux suites à désordres	95 000,00 €		
Electricité et abonnements telecom stations, vérification réglementaires des stations, abonnement de suivi des stations	47 865,00 €		
VTA (Visite Technique Approfondi) tous les 5 ans	40 000,00 €		
Rapport de surveillance pris en charge SMDA fin 2025	0,00 €		
toutes les demandes en attente de la DREAL suite aux inspections depuis 2014	71 800,00 €		
Sous total entretien, reparation, surveillance	571 265,00		
Emprunt intérêt		2026	
SMDA remboursement au SMDA	55 530,00 €		
SMDA reprise de l'emprunt de 1 415 000 € jusqu'en 2040	7 905,00 €		
SMDA reprise de l'emprunt de Coursan	22 333,00 €		
SMAC	3 145,00 €		
Emprunt SMMAR travaux de Trebes	21 835,00 €		
prêt relais SMMAR Travaux de Trebes	31 000,00 €		
nouvel emprunt 2027	0,00 €		
Sous total intérêt emprunt	141 748,00		
Convention à des tiers suite à mise en œuvre de mesures compensatoires		2026	
Fédération Aude claire - secteur SE BPA Cuxac (zone dépôt)	15 642,00 €		
Fédération Aude claire - secteur SE BPA (DetD)	24 000,00 €		
Sous total conventions pour gestion des compensations	39 642,00		
Contributions fonctions supports budget général SMMAR		Contributions des EPCI membres	
2026		2026	
Frais de personnel (équivalent 5 ETP)	342 200,00 €		
Remboursement frais de structure (carburant, véhicule, assurance, loyer, charges...)	35 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	878 438,00 €		
Fonctions supports			
Logiciel SIRS Dignes (déjà pris en charge par le SMMAR depuis 2018)	3 090,00 €		
Assurances Ouvrages	9 560,00 €		
Maintenance des stations hydro	13 000,00 €		
Editions Publications	1 240,00 €	contribution des 7 EPCI Clé de répartition	2 050 000,00 €
frais divers	1 000,00 €		
taxes foncières	1 817,00 €		
géometres et frais notaires	0,00 €		
frais juridiques	10 000,00 €		
amortissement	2 000,00 €		
Sous total dépenses liées aux fonctions supports	1 297 345,00		
SOUS TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 050 000,00	SOUS TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 050 000,00
	2026		2026
TOTAL DEPENSES	6 841 675,00	TOTAL RECETTES	6 841 675,00

ANNEXES

1. Liste des délégués du SMMAR EPTB Aude
2. Etat de la Dette
3. Tableau des effectifs

ANNEXE 1

LISTE DES DELEGUES

COORDONNEES DELEGUES ANNEE 2026				
	Nom	Prénom	Fonction	DT
DEPARTEMENT 11		<i>modif 01/01/2022</i>		
M.	GINIES	Alain	Vice-président du Conseil Départemental	délégué titulaire
Mme	VERGNES	Magali	Conseillère Départementale	déléguée titulaire
Mme	MATEILLE	Séverine	Conseillère Départementale	déléguée titulaire
M.	DEDIES	Daniel	Conseiller Départemental	délégué titulaire
Mme	CHALAVOUX	Joëlle	Conseillère Départementale	déléguée suppléante
Mme	LARRUY	Marie-Ange	Conseillère Départementale	déléguée suppléante
M.	BARO	Hervé	Vice-président du Conseil Départemental	délégué suppléant
M.	RAPPENEAU	Philippe	Conseiller Départemental	délégué suppléant
SIAH BERRE ET RIEU				
M.	JAMMES	Michel	Président du SIAH de la Berre et du Rieu	délégué titulaire
M.	IZARD	Alain		délégué titulaire
M.	CASATO	Didier		délégué titulaire
M.	TEXIER	Bruno		délégué titulaire
M.	DIAZ	Michel		délégué suppléant
Mme	MAITRE	Catherine		déléguée suppléante
M.	LABORDE	Alain		délégué suppléant
M.	MONTLAUR	Jean-Claude		délégué suppléant
Synd. Mixte AUDE CENTRE				
M.	MAGRO	Christian	Président du Syndicat Mixte Aude Centre	délégué titulaire
M.	RESPLANDY	Patrick		délégué titulaire
Mme	VAUJANY	Aline		déléguée titulaire
M.	MENASSI	Eric	Président du SMMAR	délégué titulaire
M.	MARTY	Alain		délégué suppléant
Mme	SIRE	Bernadette		déléguée suppléante
M.	BRIANC	Julien		délégué suppléant
M	VAISSIERE	Alain		déléguée suppléante
Synd. BV ORBIEU-JOURRES				
M.	HERNANDEZ	André	Président du Syndicat du Bassin versant ORBIEU-JOURRES	délégué titulaire
Mme	RIVIERE	Marilyse		déléguée titulaire
M.	SCHENATO	Henry		délégué titulaire
M.	COSTE	Alain		déléguée titulaire
M.	QUINCEY	Roland		délégué suppléant
Mme	CABROL	Eliette		déléguée suppléante
M.	ELIS	David		délégué suppléant
M.	CACHIA	Philippe		délégué suppléant
SMDA				
M.	BELART	Xavier	Président du SMDA	délégué titulaire
M.	RIO	Jean-Louis		délégué titulaire
M.	CARALP	Alain		délégué titulaire
M.	POLARD	Pierre		délégué titulaire
M.	LACOMBE	Gérard		délégué suppléant
M.	CLERGUE	Guy		délégué suppléant
Mme	LENOIR	Alexia		déléguée suppléante
M.	PICART	Patrice		délégué suppléant

SMAH HAUTE VALLEE DE L'AUDE				
M.	COSTES	Alain		délégué titulaire
M.	ARAGOU	Christian		délégué titulaire
M.	FERNANDEZ	David		délégué titulaire
M.	GUICHOU	Jean-Régis		délégué titulaire
M.	CALVET	André		délégué suppléant
M.	GALY	Jacques		délégué suppléant
M.	CARBONNEL	Jean Louis		délégué suppléant
M.	ARIBAUD	Jean-Louis		délégué suppléant
SIAH FRESQUEL				
M.	DEMANGEOT	François	Président du SIAH Fresquel	délégué titulaire
M.	AZAIS DE VERGERON	Gilles		délégué titulaire
M.	VERGE	Jean-Luc		délégué titulaire
Mme	VIEU	Brigitte		déléguée titulaire
M.	FAU	Philippe		délégué suppléant
M.	LEGUEVAQUES	Bernard		délégué suppléant
M.	ROUQUET	Alain		délégué suppléant
M.	DIMON	Jacques		déléguée suppléante
SIAH CORBIERES MARITIMES				
M.	FAURAN	Jean-Paul	Président du SIAH des Corbières Maritimes	délégué titulaire
M.	DEVIC	Bernard		délégué titulaire
Mme	BOYER-CORCUFF	Marie-Laure		déléguée titulaire
M.	LUCIEN	Gérard		déléguée titulaire
M.	AYROLLES	Roselyne		délégué suppléant
M.	ARMANGAU	Alexis		délégué suppléant
M.	PRADALIER	Armand		délégué suppléant
M.	PUJOL	Michel		délégué suppléant

Elus des EPCI Compétence GEMAPI Fleuve Aude		
	Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
CdC Pyrénées Audoises	Francis SAVY	
CdC Limouxin	Pierre BARDIES Pierre DURAND	Philippe ANDRIEU Christophe CUXAC
Carcassonne Agglo	DUCLOS Bernadette FABRE Jacques FALCOU Thierry GARINO Jeannine LARRAT Gérard PEANY Christine SCHMITH Patrick	MASCARAQUE Thierry DHUMEZ Patricia GARINO Alain BUSTO Claude ROFES Marc SALIEGE Georges ROBERT Christian
CdC Minervoix au Caroux	BARTHES Jean Pierre	ORTIZ Bruno
CdC Lezignanais Corbieres Minervois	Eric SIMON Michel MASUYER	Frédéric HERNANDEZ Christine BENET
Grand Narbonne	Frédéric NUNEZ Didier BOUSQUET Edouard ROCHER Philippe BORSNAK	André Luc MONTAGNE Alain GERMA Eric BANOS Sylvain MAILLARD
CdC La Domicienne	Thierry DAURAT	Pierre CROS

ANNEXE 2

ETAT DE LA DETTE au 1^{er} janvier 2025

En 2025, le SMMAR EPTB Aude a conclu un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 585 600 € au taux 3.80 %, sur 15 ans, à échéances constantes pour la réalisation des travaux de protection contre les inondations sur fleuve Aude sur la commune de Trèbes. Capital restant dû : 585 600 €

Reprise des emprunts souscrits par le Syndicat Mixte Aude Centre pour la réalisation des Dignes de Sallèles d'Aude

1/ Désignation Aménagement Dignes Sallèles Minervois 11 N° contrat 4266606

Organisme Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Montant 185 000.00 €

Durée 180 mois Taux 3.94 %

Date Obtention 30/04/2014

Capital restant dû au 01/01/2026 : 60 230.22 €

2/ Désignation Dignes Sallèles et PPGBV 01-15 Minervois 15 N° contrat 4526385

Organisme Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Montant 102 500.00 €

Durée 180 mois Taux 2.07 %

Date Obtention 27/05/2015

Capital restant dû au 01/01/2026 : 37 274.09 €

Reprise de 2 emprunts souscrits par le SMDA et remboursement au SMDA, pour la réalisation des Ouvrages de protection des basses plaines

Emprunt conclu en 2025 auprès de la Banque Postale N° MIN551939EUR

Durée de l'emprunt : 15 ans / Taux : 3.75 % / Montant total : 560 000 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 560 000 €

Emprunt conclu en 2020 auprès de la Société Générale N° IRD-2553396

Durée de l'emprunt : 20 ans / Taux : 0.78 % / Montant total : 1 415 000 €

Capital restant dû au 01/01/2026 : 1 043 562.50 €

Remboursement direct du SMMAR EPTB AUDE au SMDA :

L'échéancier de remboursement de la dette au SMDA est le suivant :

	Intérêts	Capital	I+K
2026	55 529,44	220 923,60	276 453,03
2027	40 173,18	227 482,86	267 656,04
2028	25 218,81	137 704,52	162 923,33
2029	16 809,43	148 358,19	165 167,62
2030	7 182,05	46 277,89	53 459,95
2031			
Total			925 659,98

ANNEXE 3

TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2026

	Poste	Pourvu par un :	Nbre de poste avant modification	Effectif avant modification	Nbre de postes après modification	Effectif après modification
Emploi fonctionnel	Directeur Général des services	DGS 20/40.000 Hab	1	1	1	1
	DGS	Attaché Hors Classe	1	0	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	Directrice administrative et financière	Attaché Principal	1	1	1	1
	Directrice adjointe/Gestionnaire financière	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	1
	Gestionnaire RH	Redacteur Territorial	1	1	1	1
	Collaborateur RH	Adjoint adminidratif	1	0,5	1	0,5
	Secrétaire	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1	1
		Adj Administratif	1	1	1	1
	Gestionnaire des marchés publics	Rédacteur principal 1ere classe	1	1	1	1
	Assistante de Communication	Rédacteur Contractuel	1	1	1	1
Total Filière Administrative			10	7,5	10	8,5

FILIERE TECHNIQUE

Poste	Grade	Nbre de poste avant modifica	Effectif avant modificati on	Nbre de postes après modificati	Effectif après modificati on
Directrice GEMAPI	Ingénieur Hors classe	1	1	1	1
Directeur GEMAPI Adjoint	Ingénieur principal	0,5	0,5	0,5	0,5
Directeur Ressource en Eau	Ingénieur principal Contractuel	0,5	0,5	0,5	0,5
Animateur sensibilisation à l'eau	Ingénieur Principal	1	1	1	1
Animateur Ressource en Eau	Ingénieur Principal Contractuel	0,5	0,5	0,5	0,5
Etudes et Projets PAPI	Ingénieur Principal	1	1	1	1
Chef de projet Fresquel	Ingénieur Principal	0,5	0,5	0,5	0,5
chef de projet HVA	Ingénieur	1	1	1	1
Chef de projet Aude Centre	Ingénieur	1	1	1	1
Animateur Coordonnateur Orbieu Jourres	Ingénieur	1	1	1	1
Animateur SAGE HVA/ Fresquel	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1
Chef de projet PI Est Audois	Technicien Principal 1ere classe	1	1	1	1
Directeur Adjoint DSRE/Animateur SAGE BVA et SAGE Aude	Ingénieur	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planication Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1
Coordonnateur GEMAPI Planification Territoriale	Ingénieur	1	1	1	1
Responsable SIG	Ingénieur Contractuel	1	1	1	1
Gestion du risque	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1
Chargé de Missions Hydromorphologie	Technicien Principal 1ère cl.	1	1	1	1
Technicien Ouvrages	Technicien Contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières SMAC Poste 1	Technicien contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières SMAC Poste 2	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières Berre et Rieu	Technicien Principal 2ème cl Titulaire	0	0	1	1
Technicien Rivières Orbieu jourres	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Technicien Rivières haute Vallée	Technicien Contractuel	1	1	1	1
Technicien Rivières Fresquel	Technicien Titulaire	1	1	1	1
Développeur applications métiers	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1
Logistique	Technicien Principal 2ème cl.	1	1	1	1
	Total Filière Technique	24	24	25	25
	TOTAL EFFECTIF	34	31,5	35	33,5